

#bio
diversité
BZH

Intégrer la séquence ERC dans les démarches de planification

Jeudi 20 octobre

Les Ateliers

Projets #biodiversitéBZH

Vannes

Animateur et intervenants

Fabien Aubry – Agence d’urbanisme
Brest Bretagne

Valérie Drouard – DREAL Bretagne

Charlotte Bigard – Agence Bretonne
de la Biodiversité



2 objectifs

- 1) Expliciter les enjeux et avantages à construire une démarche ERC à l'échelle de la planification
- 2) Fournir les premières briques à poser pour construire sa stratégie ERC à l'échelle de la planification
 - > Illustrer par des cas pratiques

Plan de l'atelier

- 1) Introduction : contexte, outils disponibles, réglementation, actualités (30')
Temps d'échange
- 2) ERC à l'échelle de la planification en pratique
 - Eviter : définition et illustrations concrètes (45')
Temps d'échange
 - Réduire : définition et illustrations concrètes (10')
Temps d'échange
 - Compenser : définition et propositions de réflexions (15')
Temps d'échange
- 3) Les points d'attention relevés par la division évaluation environnementale de la DREAL Bretagne (5')
- 4) Identification *collective* des 3 points saillants de l'atelier (15')



Tour de table

Prénom/Nom, poste et structure

L'Adeupa : agence d'urbanisme Brest-Bretagne

Une plateforme de coopération territoriale

au service des acteurs publics de l'Ouest breton pour :

SE SITUER DANS UN MONDE QUI CHANGE

L' ADEUPa accompagne les acteurs publics de l'Ouest breton
par ses observatoires | →

PRÉPARER L'AVENIR

L' ADEUPa accompagne les acteurs publics de l'Ouest breton
par ses études et la planification | →

PARTAGER LES CONNAISSANCES

L' ADEUPa accompagne les acteurs publics de l'Ouest breton
par la diffusion de ses travaux et l'animation d'échange | →

L'AGENCE D'URBANISME Brest-Bretagne

31 membres*

- Métropole de Brest
- Etat
- Conseil régional de Bretagne
- Conseil départemental du Finistère
- Pôle métropolitain du Pays de Brest
- Communautés de communes du Pays de Brest:
 - Lesneven-Côte des Légendes, Pays des Abers, Pays d'Iroise, Pleyben-Châteaulin-Porzay, Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
- Communauté d'agglomération de Landerneau-Daoulas
- Communauté d'agglomération de Morlaix
- Communauté de communes du Pays de Landivisiau
- Communauté d'agglomération de Lannion
- Communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol
- Leff Armor Communauté
- Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc
- Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Guingamp
- Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays du Centre Ouest Bretagne
- Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Morlaix
- Parc naturel régional d'Armorique
- Université de Bretagne occidentale
- Centre hospitalier régional universitaire de Brest
- Chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère
- Chambre d'agriculture du Finistère
- Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest
- Etablissement public foncier de Bretagne
- Brest métropole habitat
- Défis Emploi Pays de Brest
- Centre communal d'action sociale de Brest

Membre associé : Technopôle Brest-Iroise
*au 31/12/2021



Collectivités membres :

- EPCI
- Pays
- ▨ Parc naturel régional d'Armorique
- Conseil départemental du Finistère
- Conseil régional de Bretagne

Réseaux :

- Agglomérations de l'Ouest breton
- Pôle métropolitain Loire-Bretagne : Angers, Brest, Nantes, Rennes, Saint-Nazaire
- Siège des agences d'urbanisme
- Préfecture

L'Adeupa : agence d'urbanisme Brest-Bretagne

Un accompagnement technique pour l'élaboration et le suivi des démarches de planification

- Maîtrise d'œuvre sur l'intégralité des documents des Schémas de cohérence territoriale (SCoT du Pays de Brest, du Pays de Morlaix, du Pays de Guingamp, de Lannion-Trégor-Communauté)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage sur le SCoT du Pays Centre-Ouest-Bretagne, à l'exception de l'évaluation environnementale



Rappel L'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale est une **démarche ...**

... d'**éco conception** pour un projet ou un choix de stratégie de territoire le moins impactant.

... pour trouver la solution la moins impactante **tous critères environnementaux confondus**.

... qui propose une **méthode** de conception et une **garantie de son application**.

... qui **explique de façon claire et transparente** au public/aux autorités les choix qui ont été retenus.

... qui **commence aux premières interrogations et continue bien après les autorisations**.

... **réaliste, itérative et évolutive**.

Rappel La séquence ERC – Eviter-Réduire-Compenser

Dans le contexte des évaluations environnementales, **la séquence ERC s'applique à toutes les composantes de l'environnement, sans priorité d'une composante sur l'autre.**

Ici nous nous focaliserons sur l'application de cette séquence sur la composante « **biodiversité** » de l'environnement.

Définition :

La « biodiversité » ou **diversité biologique** comprend :

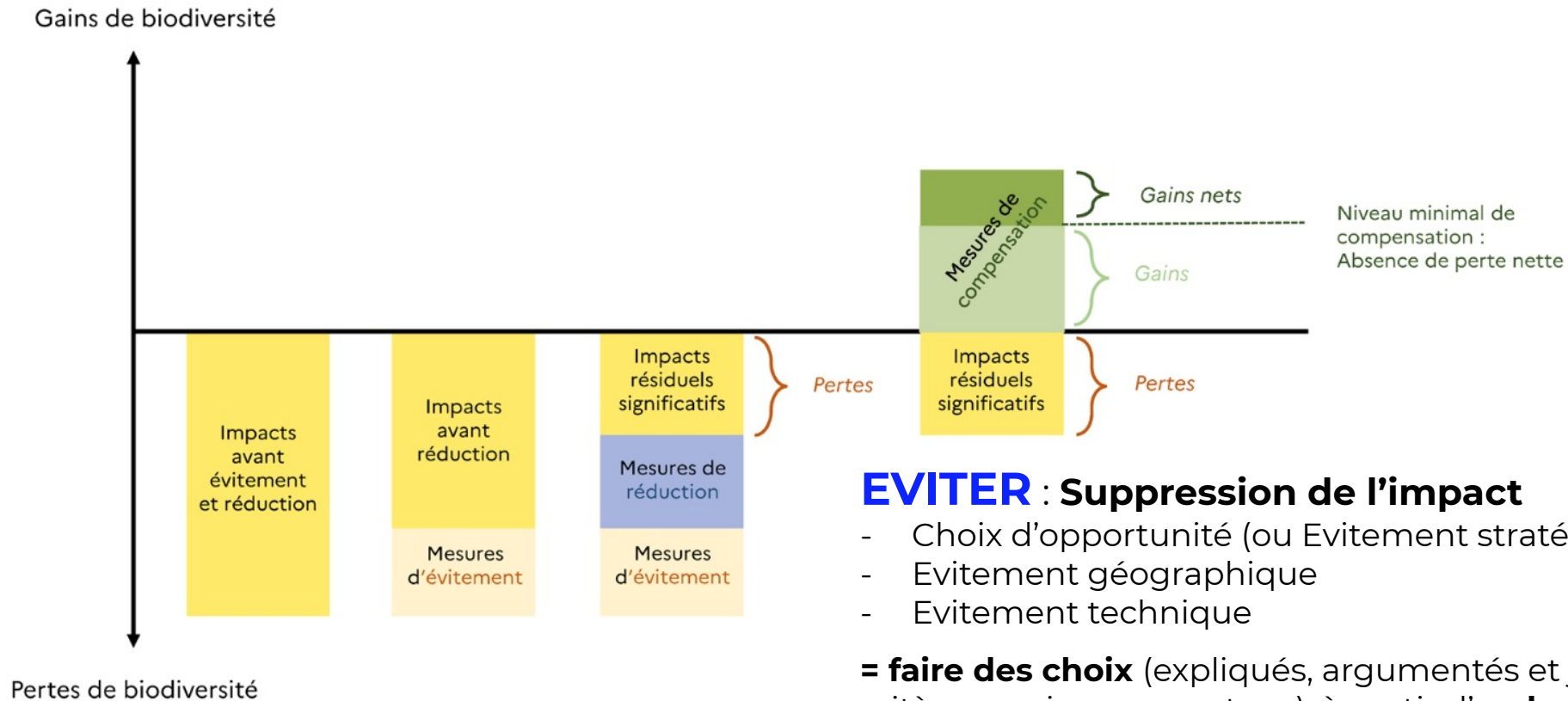
- la diversité au sein des espèces et entre espèces,
- la diversité des écosystèmes,
- les interactions entre les organismes vivants.

Lors d'une atteinte à l'environnement il s'agit donc de considérer les **espèces**, les **habitats naturels** et les **fonctions écologiques** affectées.

(cf. Art. L110-1 du Code de l'environnement)

En pratique, biodiversité = biodiversité protégée + biodiversité « ordinaire »

Rappel La séquence ERC – Eviter-Réduire-Compenser



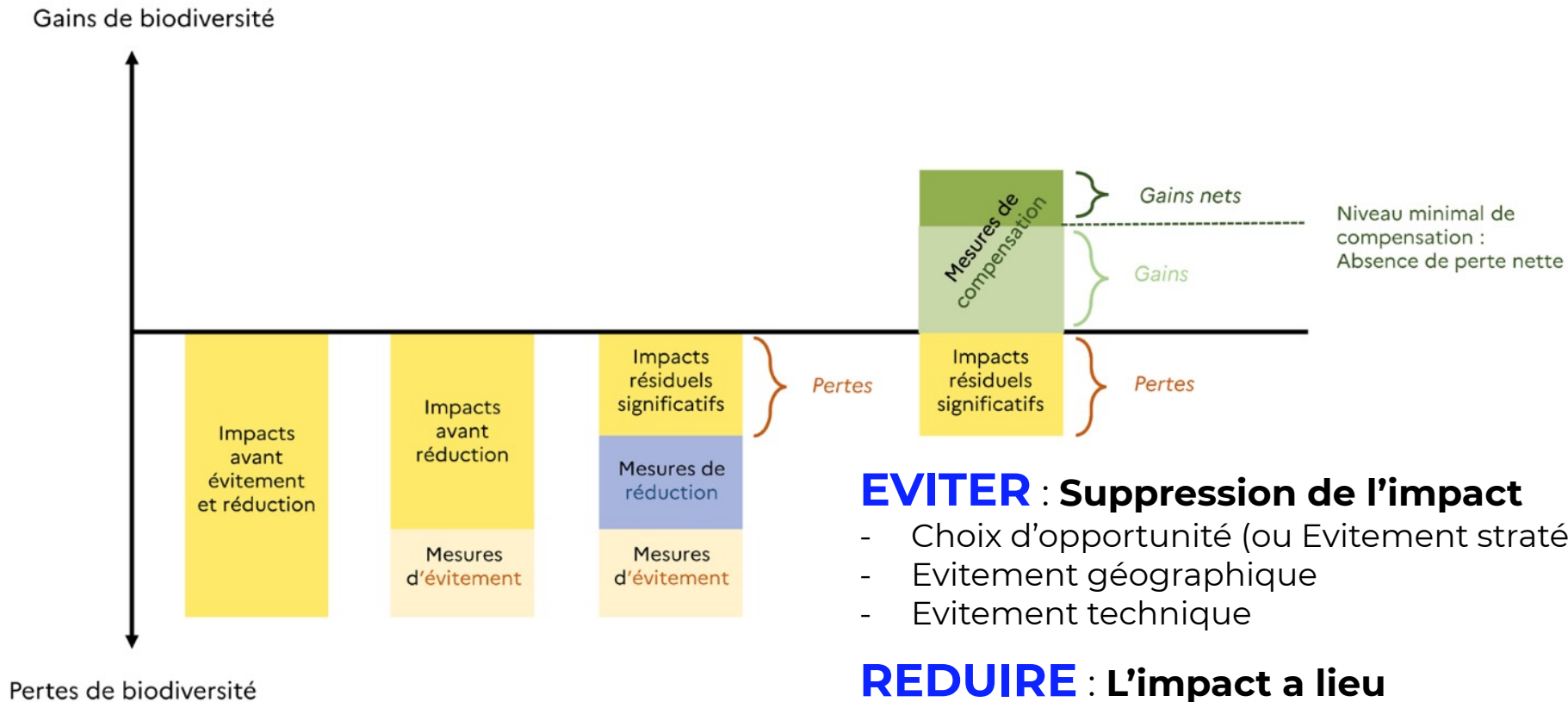
Les impacts/incidences d'un plan programme sont celles des projets qu'il rend possible !

EVITER : Suppression de l'impact

- Choix d'opportunité (ou Evitement stratégique)
- Evitement géographique
- Evitement technique

= **faire des choix** (expliqués, argumentés et justifiés sur des critères environnementaux), à partir d'un **bon état initial de l'environnement** permettant une **hiérarchisation des enjeux**

Rappel La séquence ERC – Eviter-Réduire-Compenser



Les impacts/incidences d'un plan programme sont celles des projets qu'il rend possible !

EVITER : Suppression de l'impact

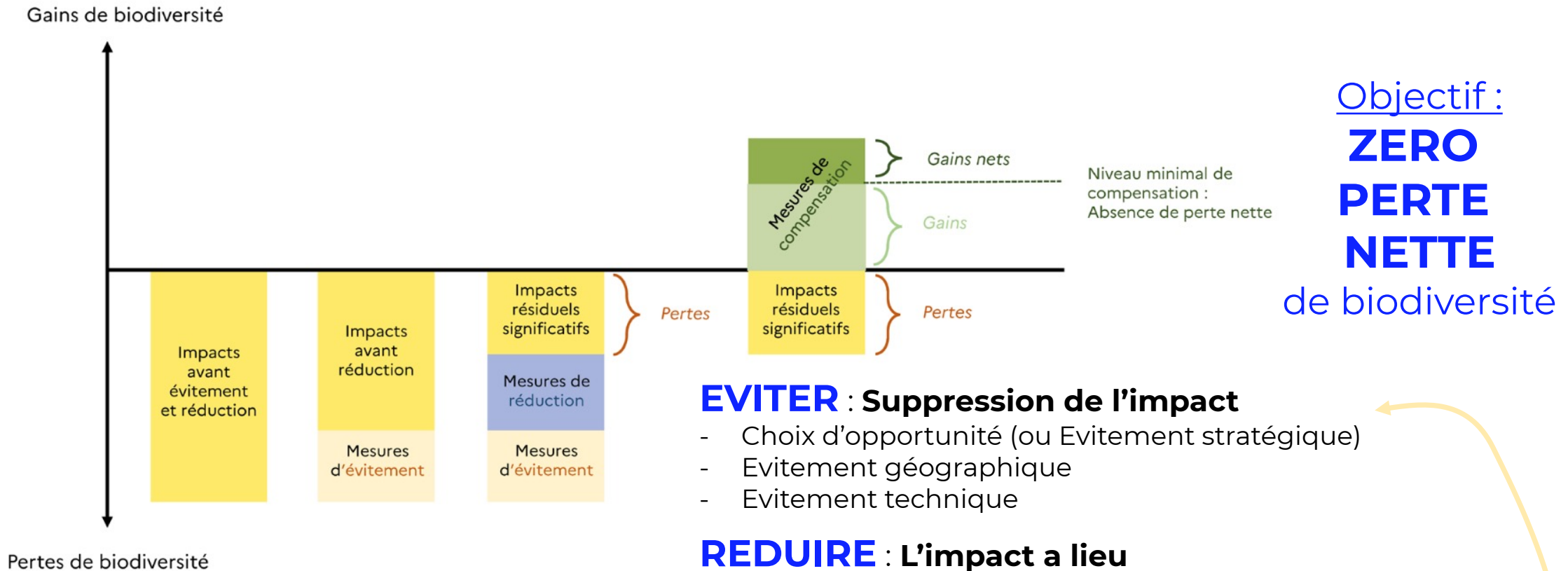
- Choix d'opportunité (ou Evitement stratégique)
- Evitement géographique
- Evitement technique

REDUIRE : L'impact a lieu

Minimisation de l'impact *via* des solutions techniques

= les choix sont faits, on poursuit ... en réduisant chacune des conséquences jusqu'à une incidence faible ou nulle

Rappel La séquence ERC – Eviter-Réduire-Compenser



Les impacts/incidences d'un plan programme sont celles des projets qu'il rend possible !

EVITER : Suppression de l'impact

- Choix d'opportunité (ou Evitement stratégique)
- Evitement géographique
- Evitement technique

REDUIRE : L'impact a lieu

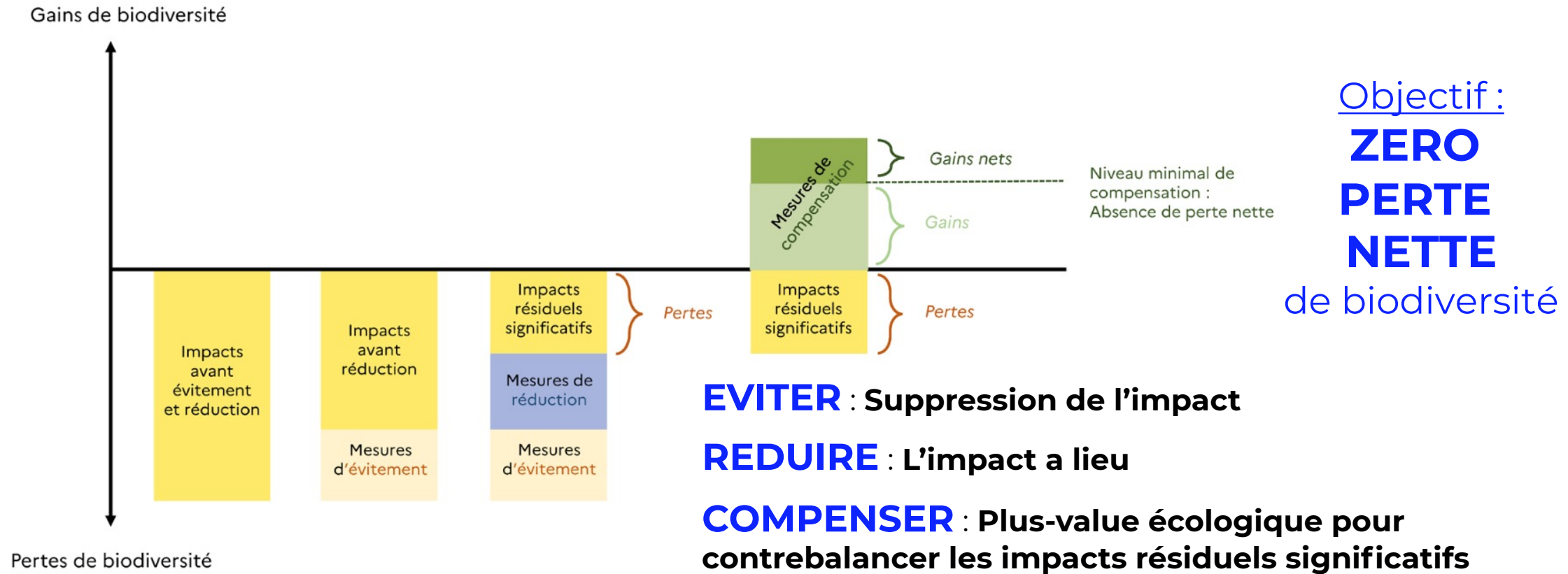
Minimisation de l'impact *via* des solutions techniques

COMPENSER : Plus-value écologique pour contrebalancer les impacts résiduels significatifs

- ✓ Equivalence
- ✓ Faisabilité
- ✓ Efficacité

Si ce n'est pas possible, on retourne à l'évitement !

Rappel La séquence ERC – Eviter-Réduire-Compenser



Implique un **SUIVI** → prévoir des objectifs pour les mesures, des résultats à atteindre, des indicateurs pour vérifier ces résultats ...

S'applique aux projets, et aux documents de planification (plans, programmes)

Obligations réglementaires

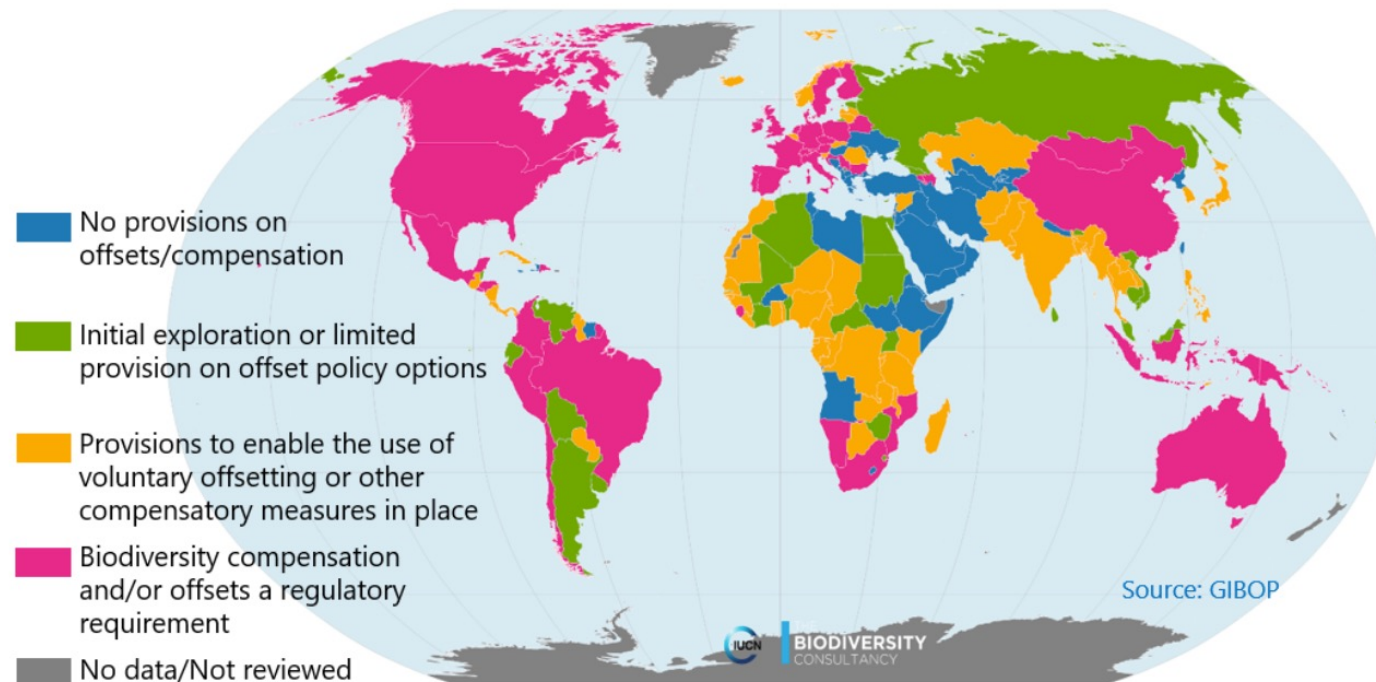


- Directive européenne n°2001/42/CEE du 27 juin **2001**, sur l'évaluation environnementale stratégique obligeant l'application de la séquence à l'échelle de la planification territoriale

Loi n° 2010-788 du 12 juillet **2010** portant engagement national pour l'environnement dite « **Loi Grenelle 2** » : **transpose la directive européenne en France**, 9 ans après

Contexte

La séquence (ER)C, un outil international ...



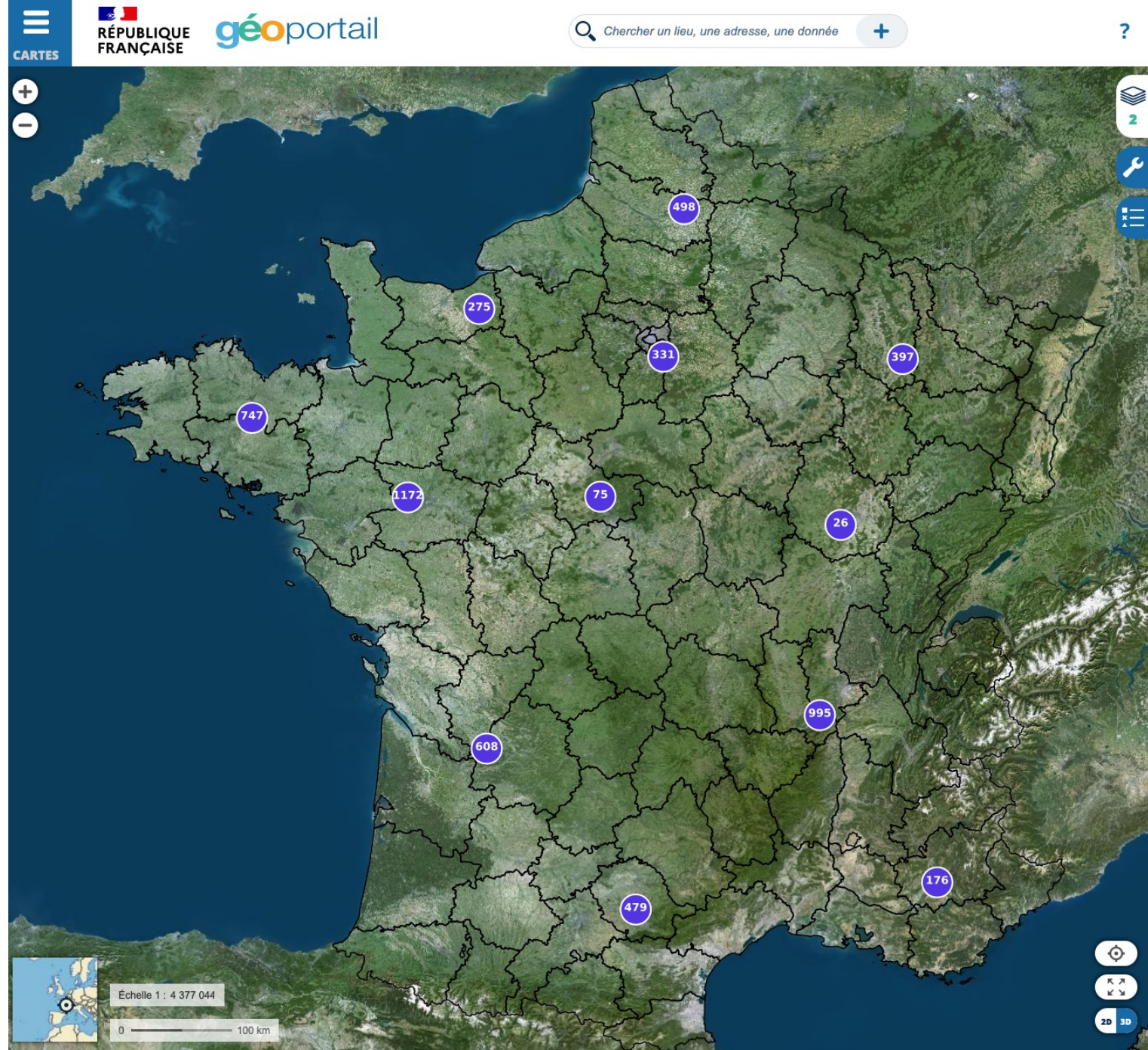
A world view – stage of national biodiversity offset policy development

Contexte

À l'échelle des projets, la séquence ERC est de mieux en mieux appliquée et suivie, en France depuis une dizaine d'années

Exemple des données GéoMCE publiquement disponibles

Source : Portail IGN - www.geoportail.gouv.fr/donnees/mesures-compensatoires-des-atteintes-a-la-biodiversite

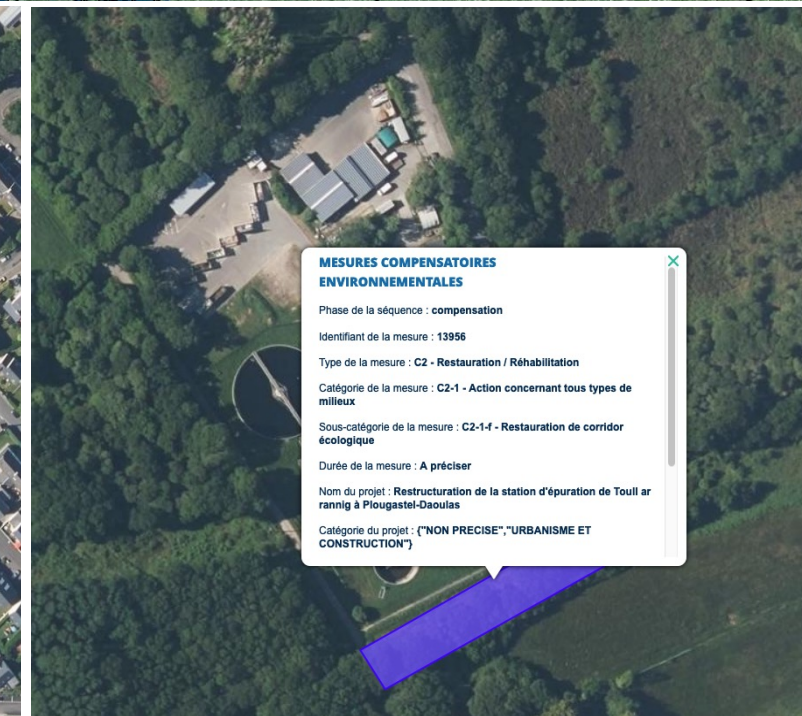


Contexte

À l'échelle des projets, la séquence ERC est de mieux en mieux appliquée et suivie, en France depuis une dizaine d'années

Exemple des données GéoMCE publiquement disponibles

Source : Portail IGN - www.geoportail.gouv.fr/donnees/mesures-compensatoires-des-atteintes-a-la-biodiversite





Contexte

MAIS ... À l'échelle de la planification,

- Aucune définition législative ou réglementaire
- Des définitions peu explicites dans les documents cadres
- Aucune préconisation internationale
- Très peu de bonnes pratiques préconisées et d'exemples spécifiquement pour le cas de la planification

Contexte

MAIS ... À l'échelle de la planification,
en pratique, peu de mise en œuvre :

- « **L'appropriation de l'évaluation environnementale par les porteurs de projets de plans-schémas-programmes reste partielle**, l'évaluation restant conduite au mieux en parallèle et souvent a posteriori de l'élaboration du plan/programme, sans les itérations nécessaires qui permettraient d'influer sur les choix dans l'objectif d'éviter ou de réduire les impacts. » (Synthèse 2020 Autorité environnementale – MRAe)
- des **mesures d'évitement qui manquent de précision** quand elles sont identifiées ; **des confusions entre évitement et réduction** ; une **incompréhension du sujet de la compensation** (Analyse de 25 documents de planification par l'ARB Occitanie, 2021)



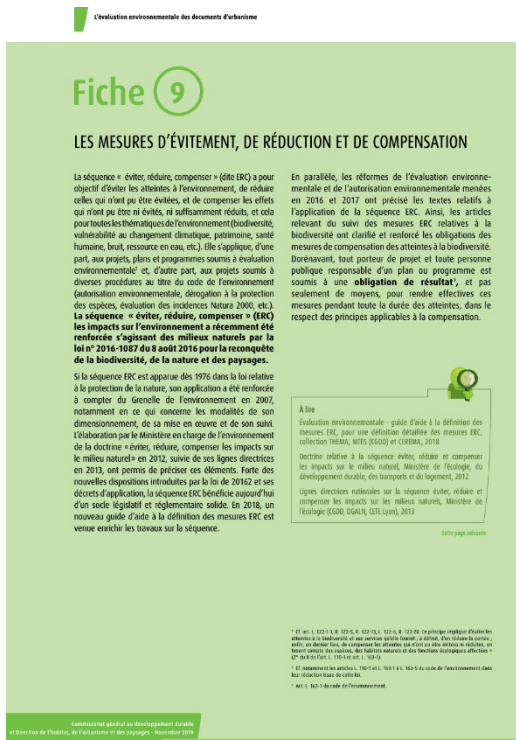
Sources :

- **Rapports Autorité Environnementale depuis 2016** : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/les-syntheses-annuelles-r445.html>
- **Etude ARB Occitanie** : <https://www.arb-occitanie.fr/Les-outils-techniques>

Outils nationaux disponibles

Guide « Evaluation Environnementale des documents d'urbanisme » (2019) :
Fiche n°9 sur ERC

Guide pour la mise en œuvre de l'Évitement (2021)
Pas à pas « planification » à partir de la page 22



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Territoires



+ Fiche pratique à destination des porteurs (2 pages)



D'autres intérêts de bien appliquer la démarche ERC dans la planification

- **Remettre la responsabilité au bon niveau** : si l'évaluation est « mal réalisée », s'il y a des remarques faites, si l'évaluation reporte la responsabilité, il faudra faire - refaire - répondre aux questionnements ... Bien travailler l'évaluation au bon niveau est important car cela permet de s'appuyer dessus et de ne faire que le complément dans les documents « infra » !

La planification est le lieu, avant le projet :

de l'évitement (choix implantations possibles) ;
du cadrage (quelles protections, quelles attentes) ;
de la préparation des compensations .

- **Outiller les services des collectivités** : une évaluation bien menée, un cadrage des conditions, une préparation des compensations permet la maîtrise des projets qui s'installent = **possibilité de refus de la part de la collectivité, base de négociation, durabilité** (les intentions non actées dans le document de planification ne perdurent pas forcément)

Actualités



- **Loi Climat-Résilience** → fixe l'objectif de diviser par deux le rythme de consommation d'espace d'ici 2030 et l'objectif ZAN d'ici 2050
- **Décret du 29 avril 2022** relatif aux objectifs et règles générales en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation à décliner dans les SRADDET → donne des dates butoirs précises :

Les modifications des SRADDET doivent être engagés avant août 2022 et réalisés avant le 23/02/24.

Déclinaison ensuite sous 5 ans pour les SCOT et 6 ans pour les PLU et cartes communales

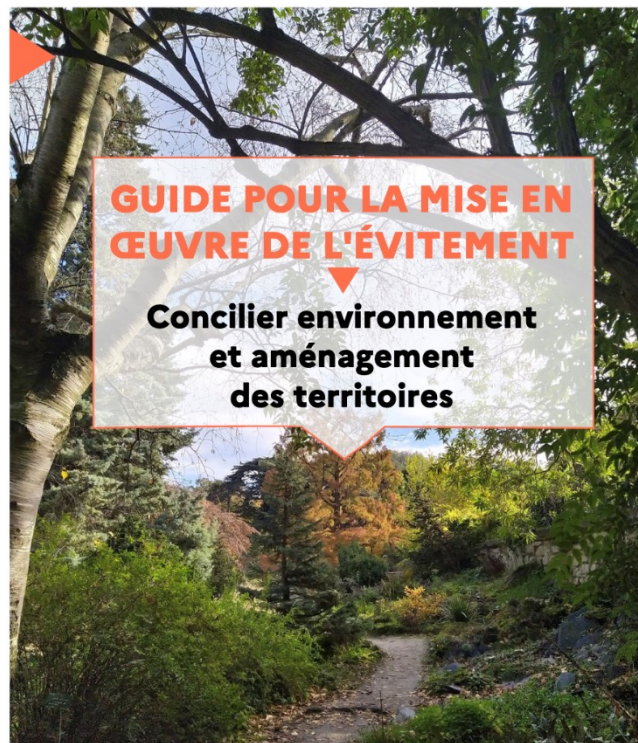
Des révisions de documents d'urbanisme vont être induites par ce décret : une aubaine pour appliquer une démarche ERC permettant de se poser de bonnes questions concernant la façon de composer l'aménagement avec la biodiversité



Temps d'échange

Vers de bonnes pratiques pour ... EVITER

= ANNULER des impacts qui auront lieu selon le scénario de référence ("fil de l'eau")



Les six phases de l'évitement en résumé

Pas à pas	Moyens d'actions
Pas 1 Identifier et hiérarchiser les enjeux biodiversité sur la totalité du territoire	1. Exploiter les données pertinentes existantes (SINP, ONB, Sage, ABC communaux, etc. ainsi que les outils développés au niveau régional) 2. Hiérarchiser méthodiquement les espaces du territoire : compiler et croiser les données, hiérarchiser 3. S'entourer de compétences locales appropriées
Pas 2 Évaluer et justifier le besoin en aménagement	1. Évaluer le « besoin » socio-économique – pour en déduire l'étalement requis 2. Évaluer la capacité d'absorption du territoire – pour en déduire la consommation foncière possible 3. Justifier l'intérêt des projets et leurs objectifs 4. Pré-dimensionner le projet en fonction des objectifs définis
Pas 3 Élaborer puis comparer des scénarios pour répondre à ce besoin – choix d'un scénario de développement pour le territoire	1. Construire des scénarios d'aménagement raisonnables : au minimum : un scénario de référence, un scénario représentatif du projet de territoire, un scénario de substitution raisonnable 2. Définir précisément le scénario « fil de l'eau » 3. Comparer les scénarios sur une base multi-critères 4. Argumenter en quoi le scénario retenu évite les impacts majeurs 5. Considérer pleinement les impacts cumulés dans l'analyse
Pas 4 Spatialiser le scénario stratégique retenu compte tenu des enjeux hiérarchisés	1. Identifier des zones de « conflit » : superposition d'une zone à enjeu environnemental très fort et d'une zone stratégique en matière de développement 2. Mettre en œuvre des mesures d'évitement géographique : précision des emprises des zones d'extension, définition de fronts urbains, définition de l'emprise du projet et notamment de la phase travaux, etc.
Pas 5 Définir, justifier et mettre en œuvre les modalités d'aménagement prescrites par le document de planification pour atteindre ses objectifs	1. Modifier, supprimer, adapter ou déplacer un objectif une orientation ou un projet induit par le plan ou programme pour supprimer totalement les impacts : prescription sur les zones de stationnement en nappe, durcissement de règlements de zonages pour éviter tout impact, etc. 2. Ajouter une conditionnalité environnementale à une orientation ou un objectif : proposer des OAP Biodiversité thématiques et sectorielles adaptées aux enjeux, prescription pour interdire le développement de fermes photovoltaïques sur des espaces non artificialisés, etc. 3. Encadrer par des recommandations/prescriptions pour les documents de rang inférieur ou les projets à venir : le SCoT peut obliger le PLU/i à définir des objectifs ambitieux en termes de limitation de la consommation foncière, d'identification de corridors écologiques d'intérêt local, etc. 4. Proposer à l'échelle du projet des mesures d'évitement géographique, technique et temporelle
Pas 6 Suivre les effets de la démarche d'évitement	1. Proposer des indicateurs quantifiables de suivi de la démarche d'évitement : pourcentage de consommation foncière sur les zones ayant été évitées ; effet du document sur un habitat naturel spécifique qui a été évité, une ou plusieurs continuités écologiques, une espèce ou une population identifiée, etc. ; respect des fronts urbains définis par le document, respect des balisages de l'emprise de la phase travaux, etc.

Source : Guide pour la mise en œuvre de l'évitement

Vers de bonnes pratiques pour ... **EVITER**

= **ANNULER des impacts qui auront lieu selon le scénario de référence ("fil de l'eau")**

PAS 1 - Identifier et hiérarchiser les enjeux biodiversité sur la totalité du territoire, aux échelles adaptées

Exploiter les données pertinentes et existantes, hiérarchiser les espaces du territoire, s'entourer de compétences appropriées

PAS 2 - Évaluer et justifier le projet en aménagement

Évaluer le besoin socio-économique, évaluer la capacité du territoire

PAS 3 - Élaborer puis comparer des scénarios pour répondre à ce projet – choix d'un scénario de développement pour le territoire

Définir le scénario de référence, construire les scénarios d'aménagement raisonnables, comparaison multicritère

PAS 4 - Spatialiser le scénario stratégique retenu compte tenu des enjeux hiérarchisés

Identifier les "zones de conflit" et modifier le schéma d'aménagement envisagé en fonction

PAS 5 - Définir, justifier et mettre en œuvre les modalités d'aménagement prescrites par le document de planification

Modifier un objectif ou une orientation, ajouter des conditionnalités environnementales, établir des prescriptions.

PAS 6 - Suivre les effets de la démarche d'évitement

Proposer des indicateurs quantifiables pour évaluer l'efficacité de la démarche d'évitement

Vers de bonnes pratiques pour ... **EVITER**

= **ANNULER des impacts qui auront lieu selon le scénario de référence ("fil de l'eau")**

PAS 1 : Identifier et hiérarchiser les enjeux biodiversité sur la totalité du territoire

PAS 2 - Évaluer et justifier le projet en aménagement

PAS 3 - Élaborer puis comparer des scénarios pour répondre à ce projet – choix d'un scénario de développement pour le territoire

PAS 4 - Spatialiser le scénario stratégique retenu compte tenu des enjeux hiérarchisés

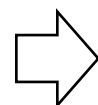
PAS 5 - Définir, justifier et mettre en œuvre les modalités d'aménagement prescrites par le document de planification

PAS 6 - Suivre les effets de la démarche d'évitement

Évitement stratégique (d'opportunité)

Évitement géographique

Évitement technique



Démarche d'évitement



Et concrètement ...

EVITER

La parole à Fabien Aubry (ADEUPa) pour illustrer ...



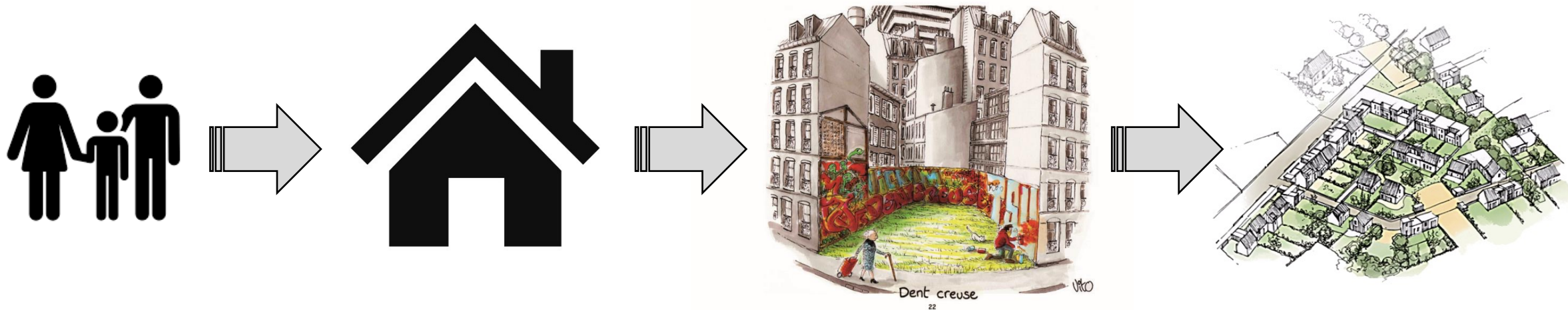
Évitement **stratégique**

→ l'exemple de la trajectoire démographique

Évitement stratégique

→ l'exemple de la trajectoire démographique

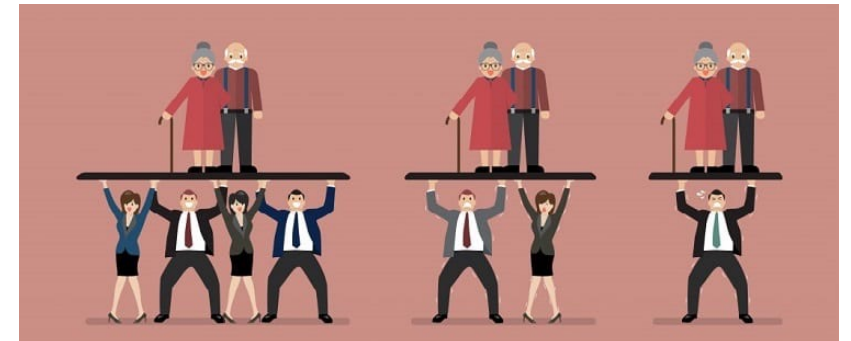
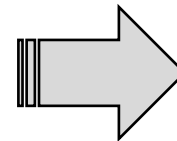
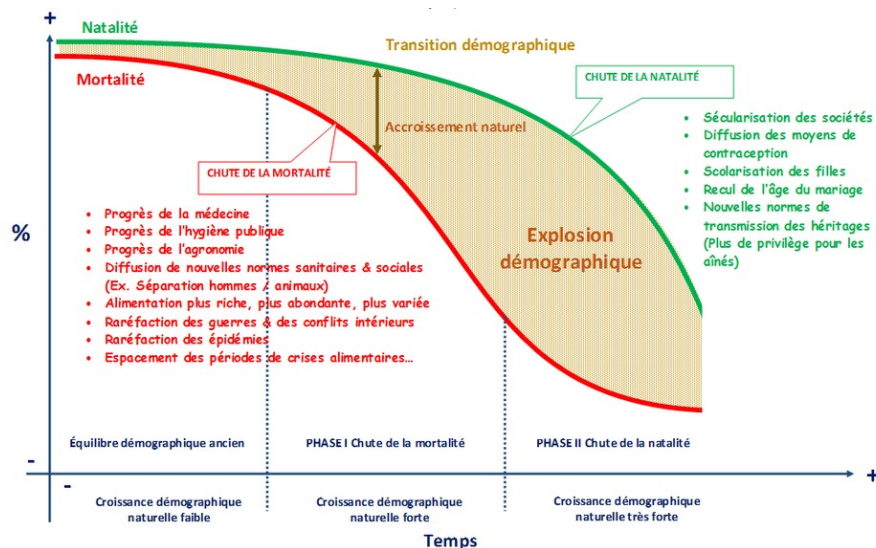
- **Objectifs de l'évitement** → Éviter des impacts potentiellement importants sur l'environnement par un dimensionnement du projet de développement déraisonné, utopique ou qui ne tiendrait pas compte de la capacité d'accueil ou de la disponibilité des ressources
- **L'exemple de la trajectoire démographique**, l'un des objectifs les plus structurants du SCoT



Évitement stratégique

→ l'exemple de la trajectoire démographique

- **Une trajectoire souvent initialement surestimée** → Les raisons sont multiples :
 - affichage volontariste et politique d'une vision prospective positive, fondée sur le développement et la croissance
 - peur d'une contrainte réglementaire trop forte
 - incertitudes liées aux contextes climatiques, géopolitiques qui pourraient modifier considérablement les dynamiques migratoires, et donc démographiques...
- **Une situation globale pourtant largement partagée** au sein des territoires bretons (à l'exception de la métropole rennaise)



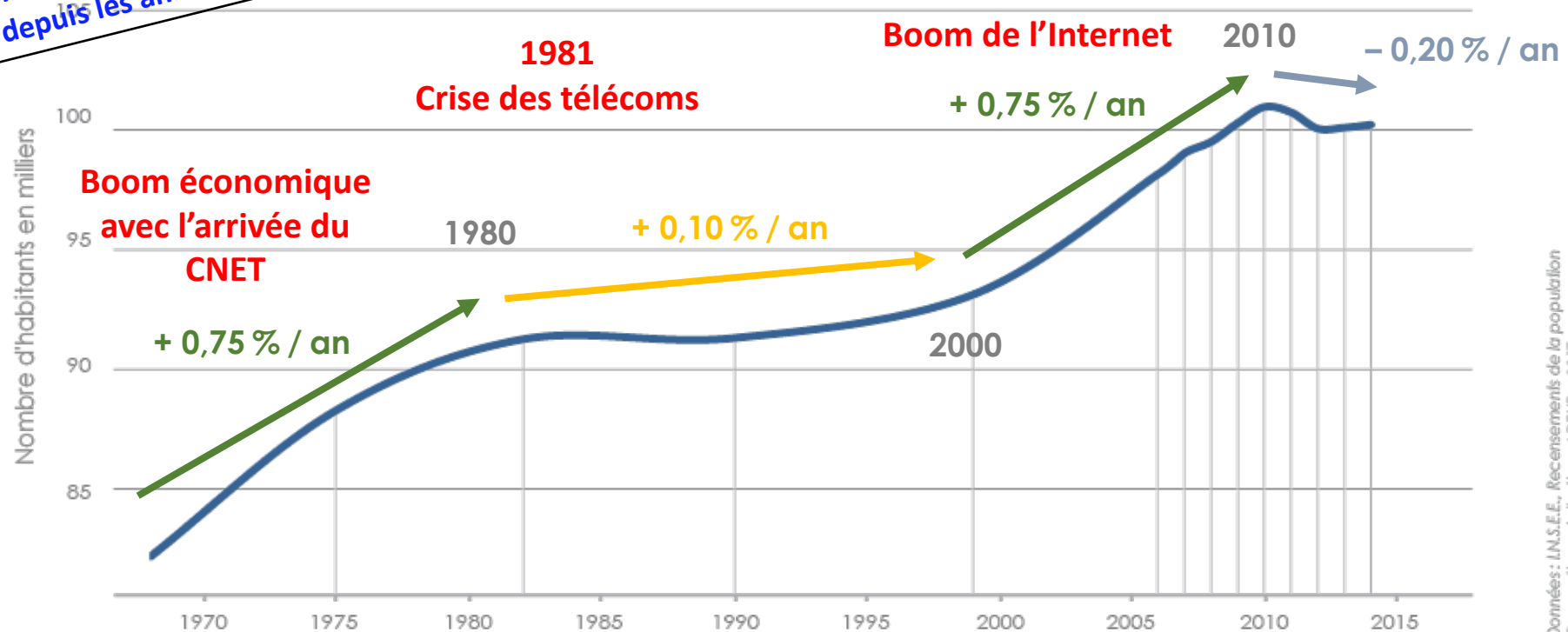
Évitement stratégique

→ l'exemple de la trajectoire démographique

- **L'exemple du SCoT du Trégor (LTC)** → Une trajectoire démographique hachée, marquée par des externalités très contextuelles nécessitant une analyse rétrospective pour se projeter dans le futur

Un dynamisme important, par périodes, depuis les années 70...

Figure 3. L'évolution de la population trégoroise sur 50 ans



Données : I.N.S.E.E., Recensements de la population
Conception - réalisation : ADEUPa, 2017



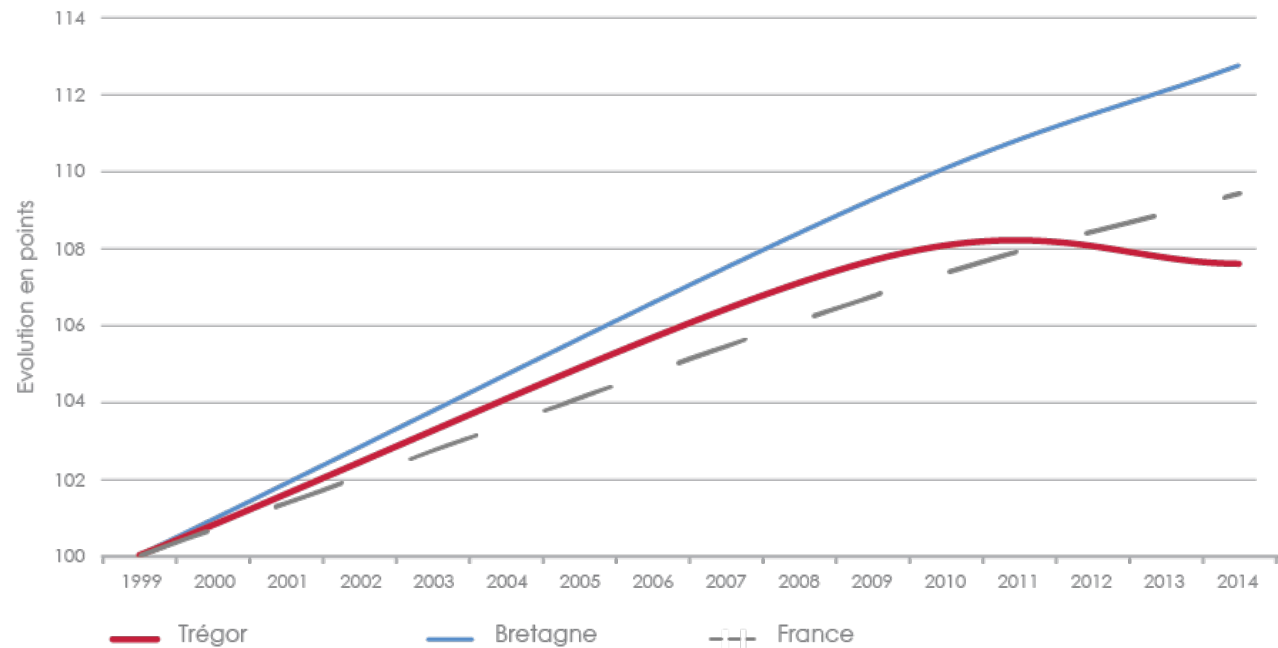
Évitement stratégique

→ l'exemple de la trajectoire démographique

- **L'exemple du SCoT du Trégor (LTC)** → Une tendance récente beaucoup moins dynamique, qui n'est plus portée par un développement économique important
 - Dans le Trégor, la rupture dans la croissance démographique récente est plus marquée

Une tendance récente qui remet en perspective les signaux forts et permet plus facilement de se projeter

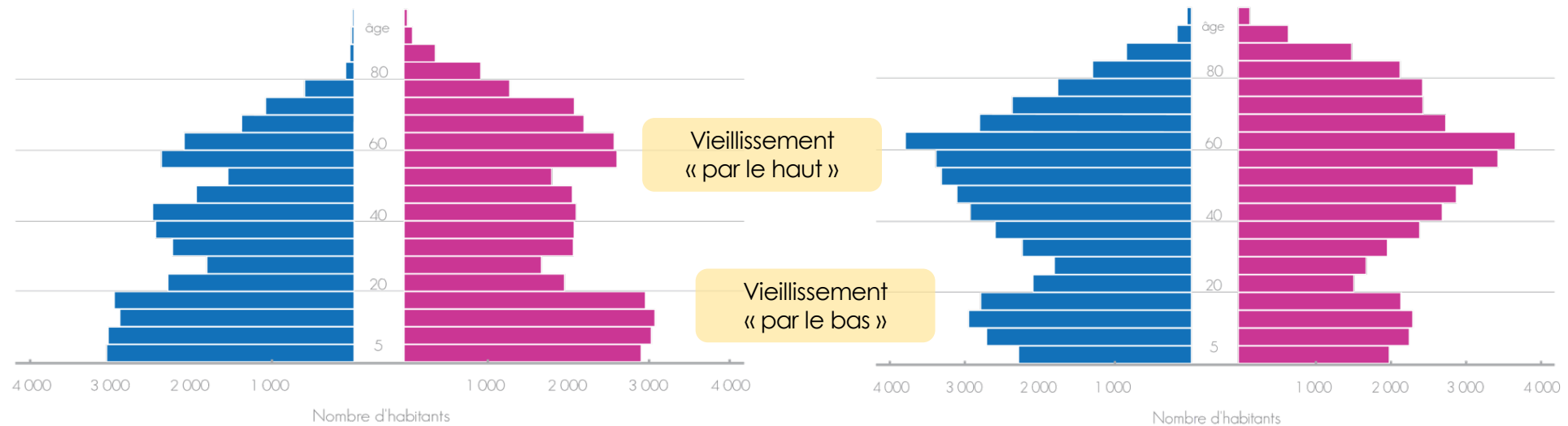
Figure 7. L'évolution comparée de la population trégoroise depuis 1999 (base 100)



Évitement stratégique

→ l'exemple de la trajectoire démographique

- L'exemple du SCoT du Trégor (LTC) → Une tendance récente beaucoup moins dynamique, qui n'est plus portée par un développement économique important



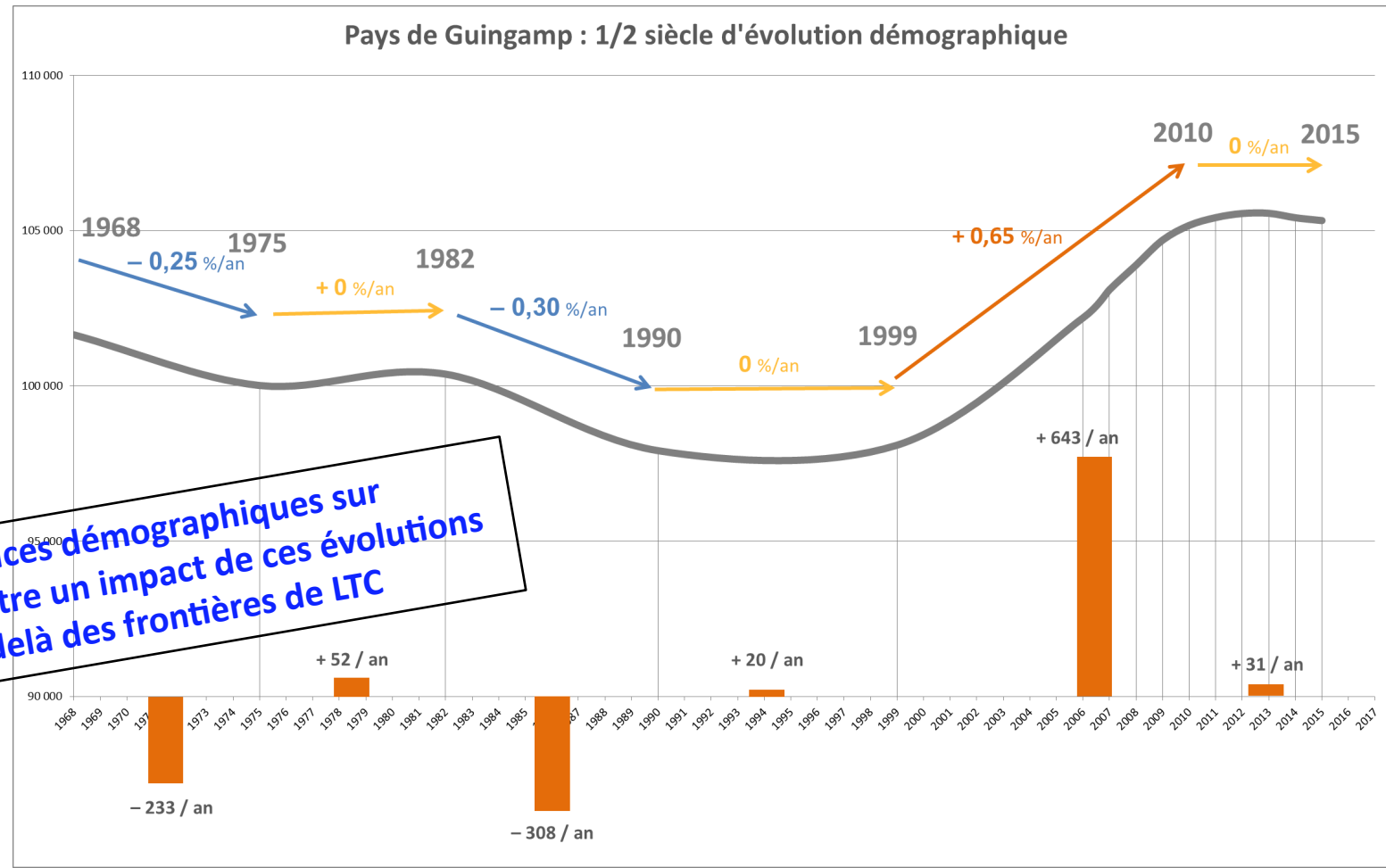
Une tendance récente qui remet en perspective les signaux forts et permettent plus facilement de se projeter

Figure 14. Pyramides des âges
Source : I.N.S.E.E., Recensements généraux de la population

Évitement stratégique

→ l'exemple de la trajectoire démographique

- Le Pays de Guingamp, voisin également impacté par ces évolutions → Une tendance récente beaucoup moins dynamique, qui n'est plus portée par un développement économique important



L'analyse des tendances démographiques sur le Pays de Guingamp montre un impact de ces évolutions économiques au-delà des frontières de LTC

Évitement stratégique

→ l'exemple de la trajectoire démographique

- **L'analyse des tendances démographiques de court et de moyen terme** a permis à deux reprises d'aboutir à une baisse significative des trajectoires démographiques dans les deux territoires, en permettant de contextualiser les périodes « fastes » et d'anticiper les défis de demain (vieillesse de la population, baisse de la taille des ménages...) :
 - Pour le SCoT de LTC, les **ambitions de croissances sont passées de + 1,2 % / an à + 0,6 % / an**
 - Pour le SCoT du Pays de Guingamp, de **+ 0,9 % / an à + 0,39 % / an à Guingamp**

Soit une urbanisation de plus de 850 ha de terres agronaturelles évitée par rapport à un « scénario fil de l'eau » observant les tendances Entre 2008 et 2018



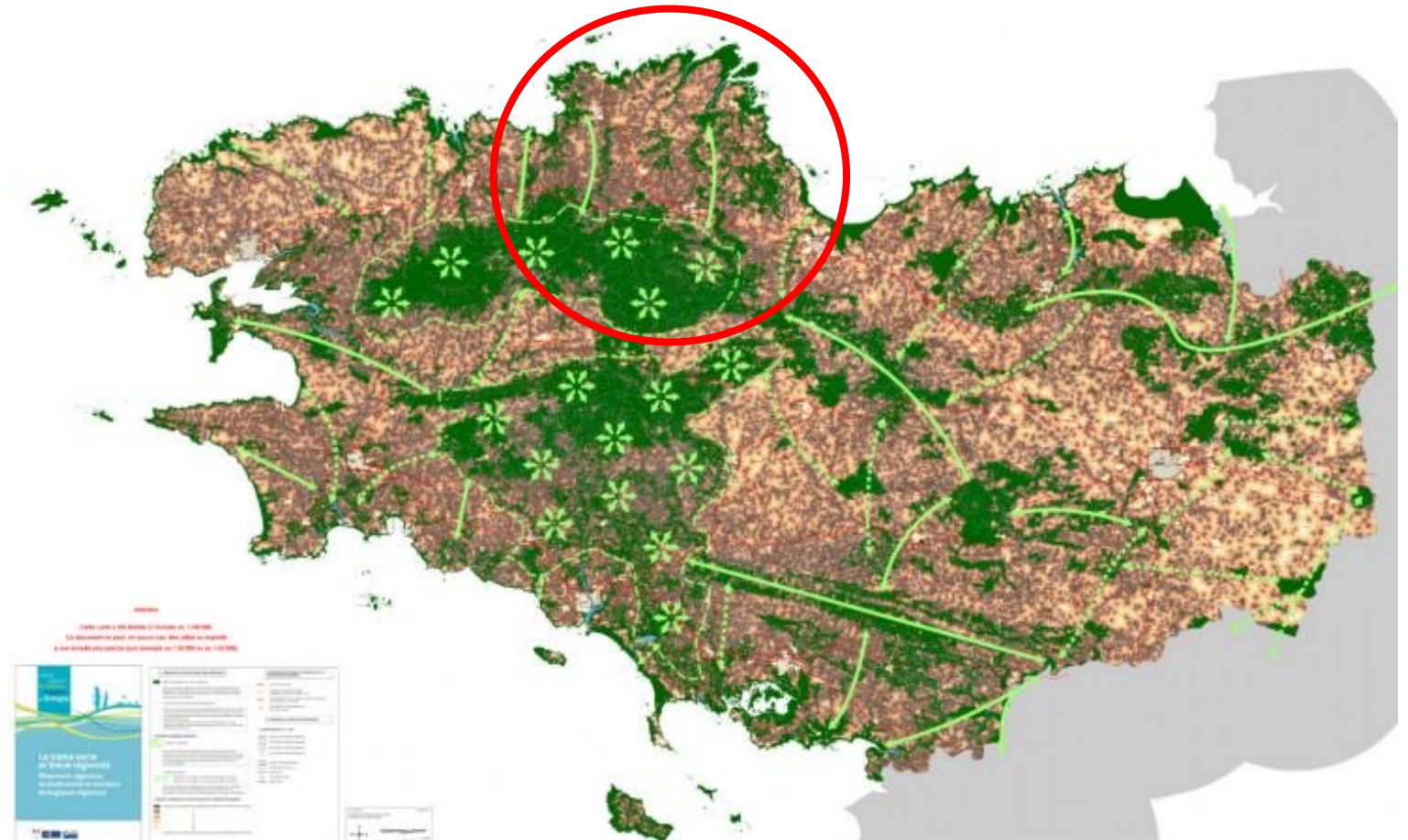
Évitement géographique

→ l'exemple de l'utilisation de la TVB

Évitement géographique

→ l'exemple de l'utilisation de la TVB

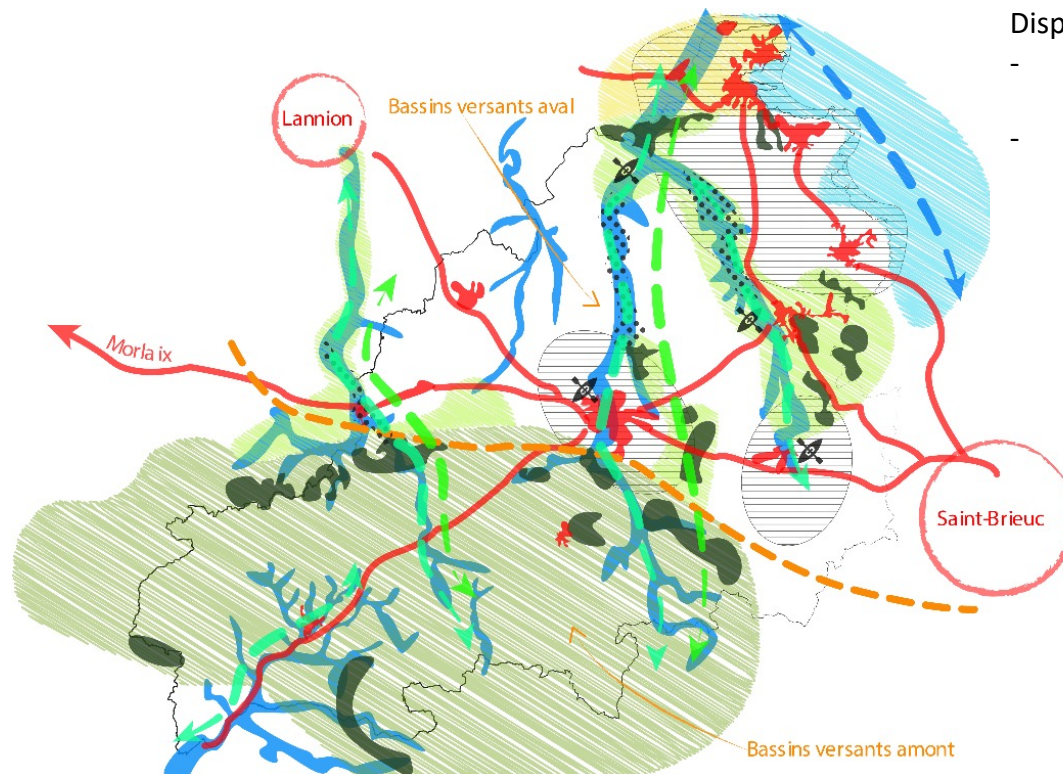
- **La TVB** → Ou sa déclinaison par les différentes échelles de planification permet de mieux appréhender les enjeux et ainsi d'éviter au mieux les enjeux écologiques phares dans le projet d'aménagement du territoire proposé par le document
- La première échelle de représentation, dans le SRCE (et maintenant dans le SRADDET) permet une première approche géographique des secteurs d'intérêt



Évitement géographique

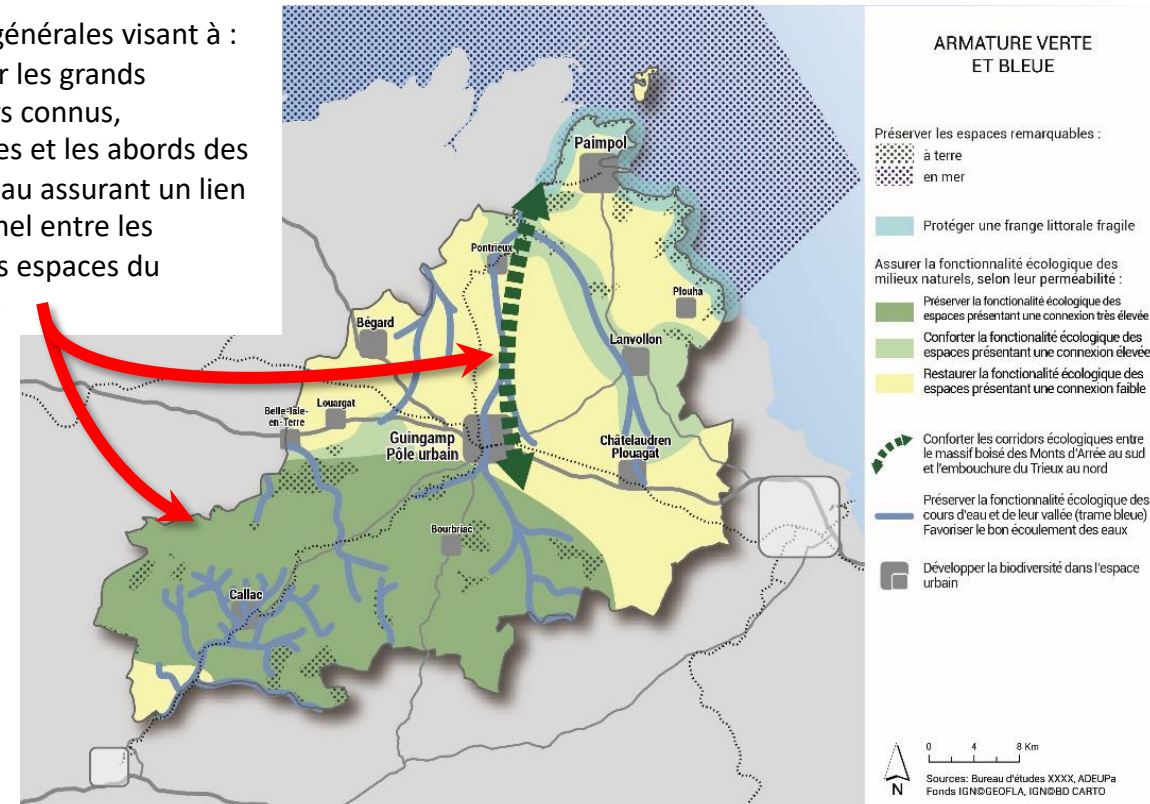
→ l'exemple de l'utilisation de la TVB

- Dès le projet politique du SCoT (PADD – PAS*) → l'affirmation de la volonté de réduire au maximum les impacts sur l'environnement peut être affirmée, en s'appuyant sur les grands principes du SRCE
 - De l'état initial de l'environnement au PADD – PAS : la localisation des principaux éléments de la TVB et des principes d'aménagements



Dispositions générales visant à :

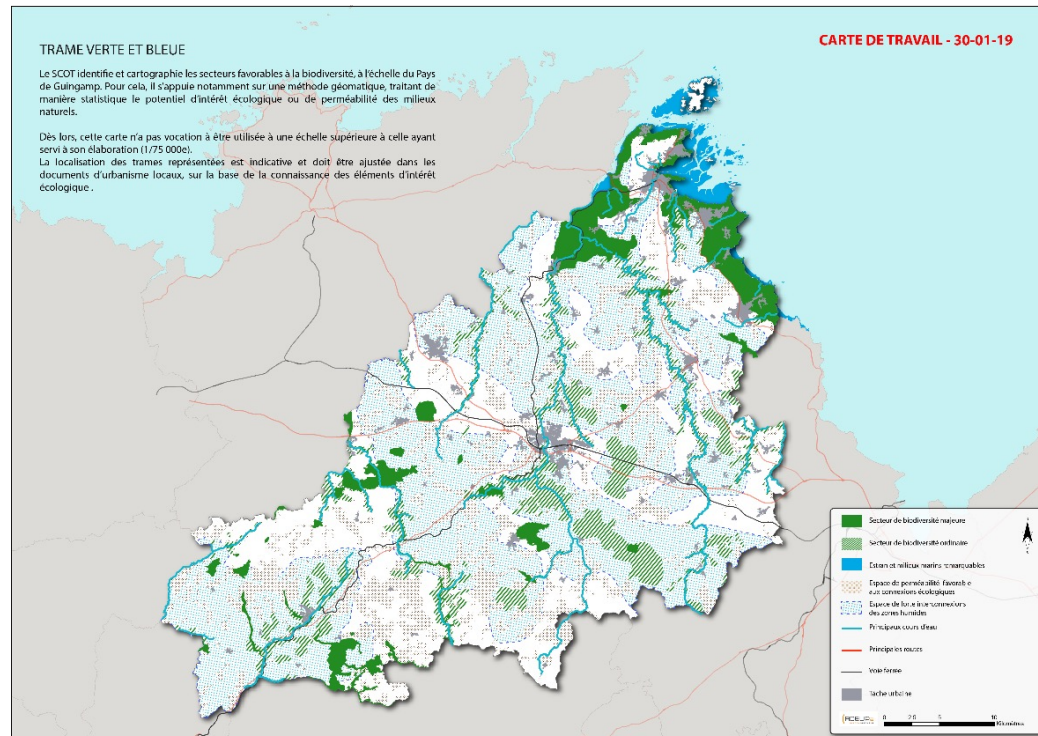
- Préserver les grands réservoirs connus,
- Les vallées et les abords des cours d'eau assurant un lien fonctionnel entre les différents espaces du territoire



Évitement géographique

→ l'exemple de l'utilisation de la TVB

- **Du projet politique à la disposition opérationnelle** → Besoin d'augmentation des connaissances pour appréhender le fonctionnement des écosystèmes et proposer des cartographies / des dispositions adaptées
 - Les inventaires locaux, la participation des acteurs de l'environnement et l'utilisation des systèmes d'information géographique et des modèles géomatiques permettent d'avoir une représentation plus précise de ces mécanismes environnementaux



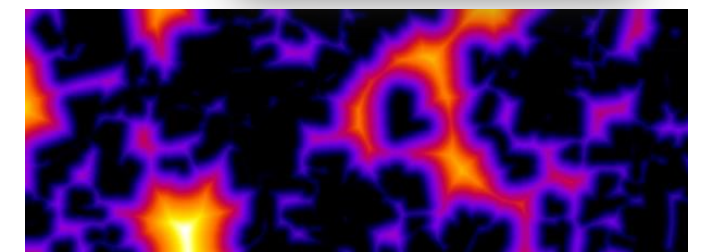
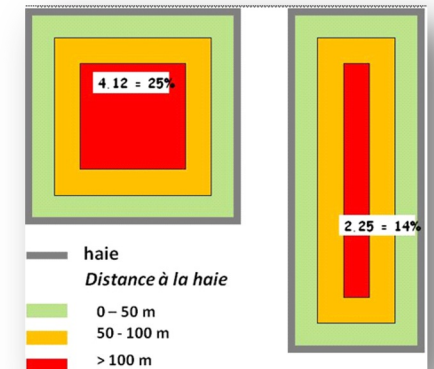
L'exemple du SCOT du Pays de Guingamp:

- Premier travail de synthèse des espaces importants sur la base d'inventaires et de connaissances des acteurs locaux,
- Second travail par modélisation géomatique de la « naturalité » des espaces inventoriés



Carte de la distance aux prairies (figurée en noir), les distances augmentent du bleu, au rouge, au jaune

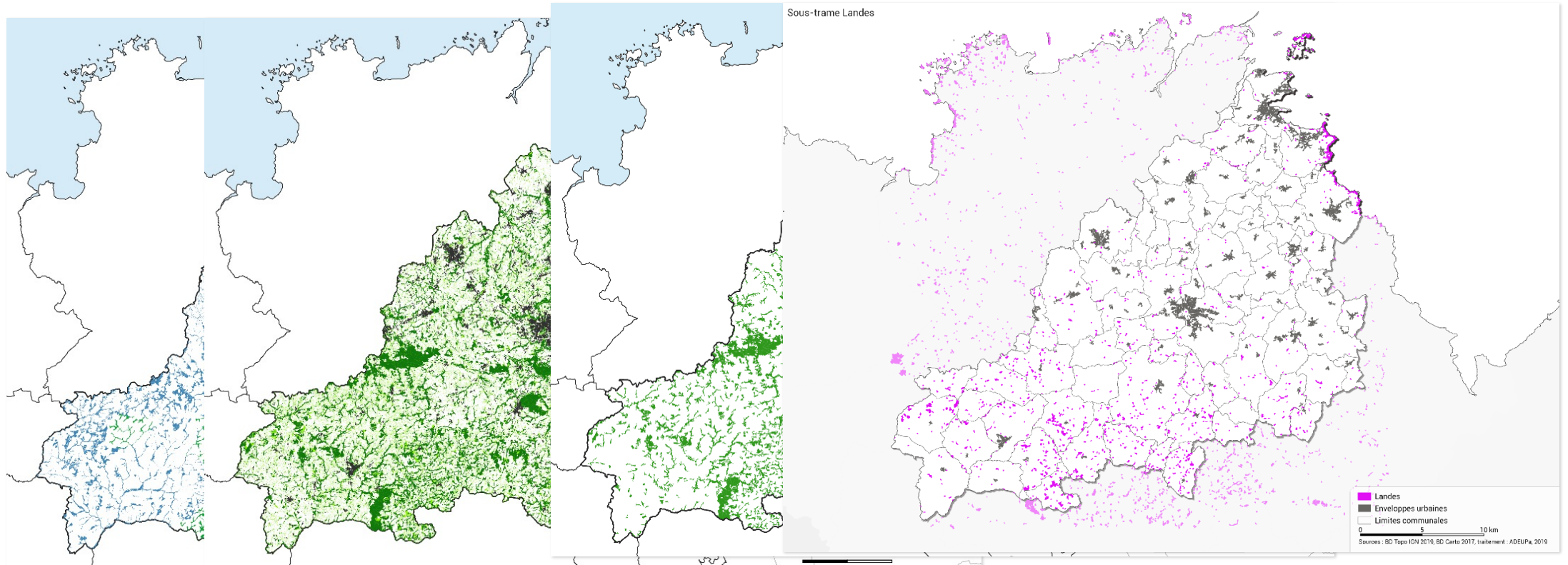
Mesure du grain bocager, structure des mailles, mesures de la taille des éléments, définition de niveau de grains (fins ou grossiers)



Évitement géographique

→ l'exemple de l'utilisation de la TVB

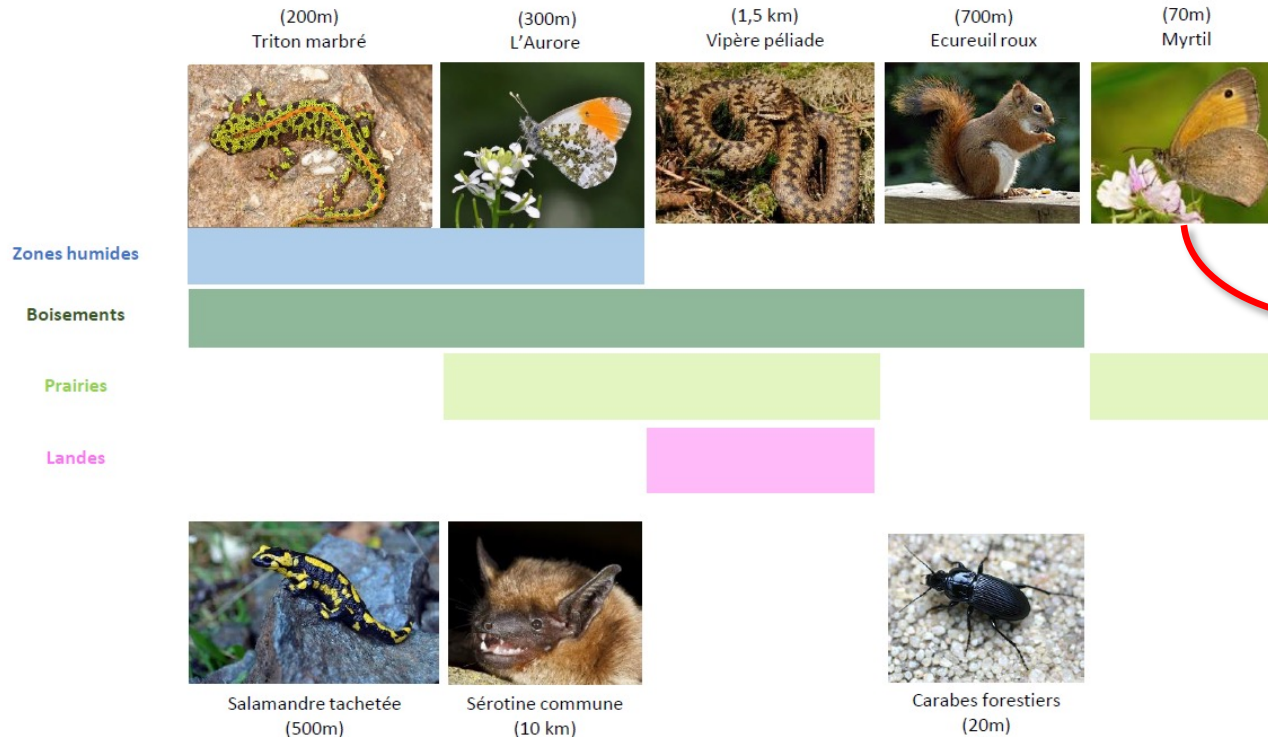
- **Du projet politique à la disposition opérationnelle** → Besoin d'augmentation des connaissances pour appréhender le fonctionnement des écosystèmes et proposer des cartographies / des dispositions adaptées
 - Constitution d'une base la plus complète possible sur l'occupation du sol (milieux naturels, espaces urbanisés, agricoles...)



Évitement géographique

→ l'exemple de l'utilisation de la TVB

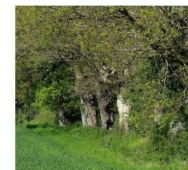
- Un apport mutuel de connaissances et de techniques pour la meilleure **représentation possible** → par un travail itératif avec les acteurs locaux (associations environnementales, gestionnaires de sites, techniciens et élus de la collectivité, de nouvelles analyses sont réalisées
 - En collaboration avec les acteurs locaux, on sélectionne un panel d'espèces « parapluie », nous permettant d'approcher une vision de la « fonctionnalité » écologique d'un espace



TRAMES VERTES ET BLEUES RURALES – Trame prairiale



Le Myrtil peut se déplacer en **moyenne de 70m** entre les tâches d'habitat. En réalité, **cette distance est absolue** et il est nécessaire de **prendre en compte l'occupation du sol** entre les tâches d'habitat et de la difficulté du Myrtil à se déplacer dans cet espace : **la friction**.

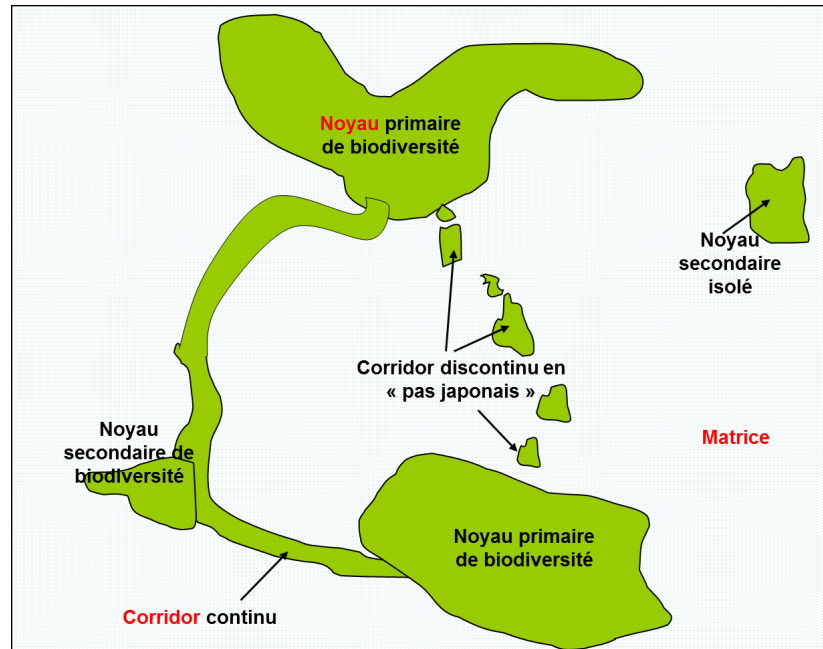


Milieux	Friction
Surfaces en eau et cours d'eau	1
Boisements	15
Haies	15
Landes et friches	1
Prairies temporaires	1
Prairies permanentes	1
Cultures non prairiales	10
Urbain	20
Vergers	5
Voirie très passante (Autoroutes ou quasi-autoroutes)	10
Voirie passante (Axe Lannion-Guingamp)	10
Voirie à fréquentation moyenne (routes départementales)	10
Voirie à faible fréquentation (voiries principales intra-communale)	5
Voirie à très faible fréquentation (voirie secondaires intra-communale)	3

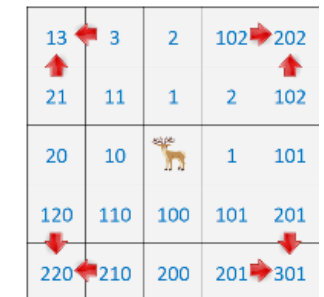
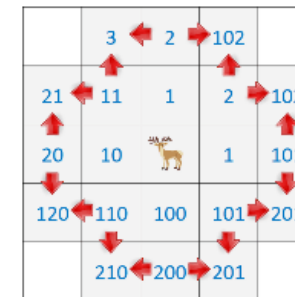
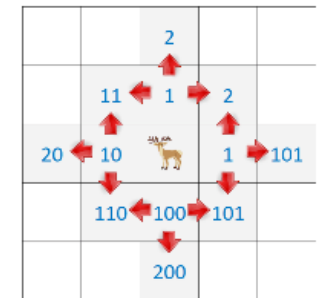
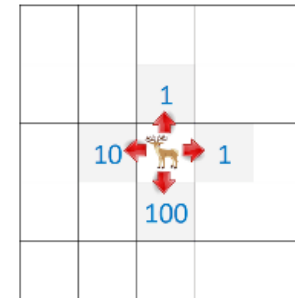
Évitement géographique

→ l'exemple de l'utilisation de la TVB

- Un apport mutuel de connaissances et de techniques pour la meilleure **représentation possible** → par un travail itératif avec les acteurs locaux (associations environnementales, gestionnaires de sites, techniciens et élus de la collectivité, de nouvelles analyses sont réalisées
 - Application de modèles géomatiques permettant de modéliser les capacités de déplacement de ces espèces cibles, afin de pouvoir modéliser le degré (théorique) de fonctionnalité d'un espace



Ce que l'on cherche à identifier

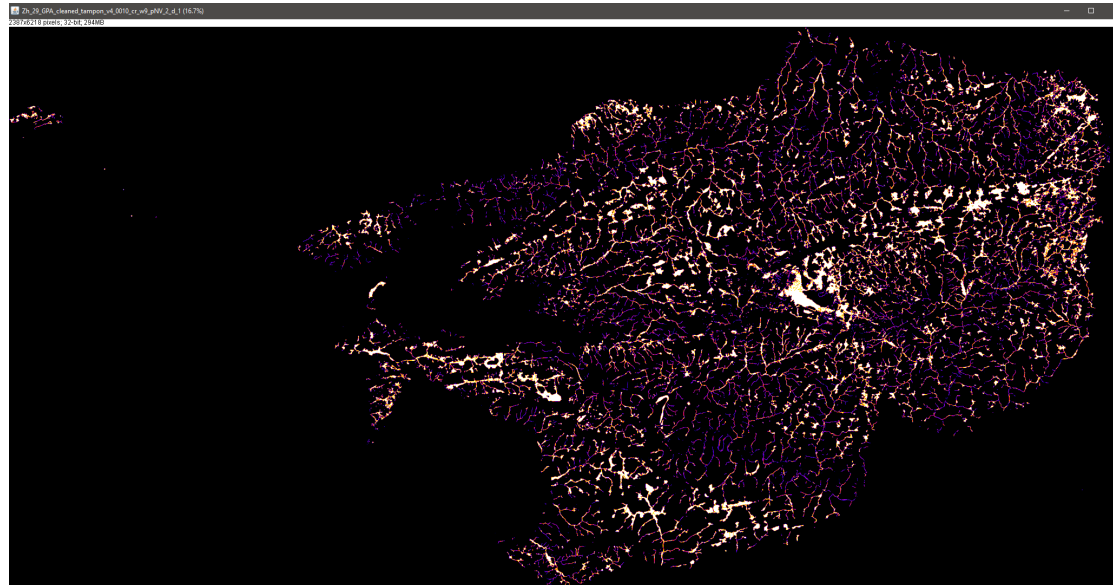


Le modèle des « coefficients de frictions »

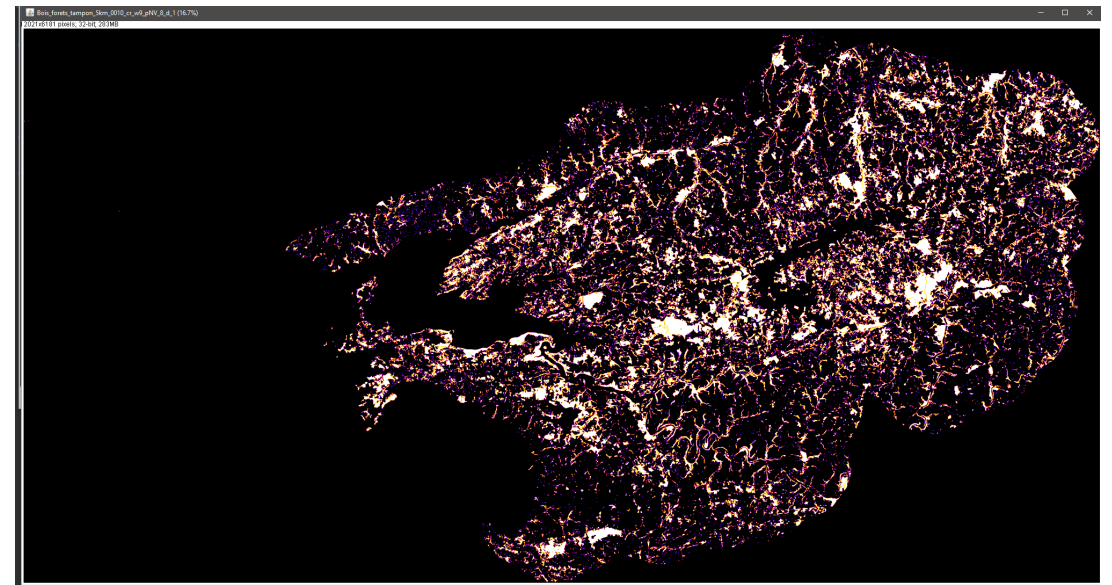
Évitement géographique

→ l'exemple de l'utilisation de la TVB

- **Un apport mutuel de connaissances et de techniques pour la meilleure représentation possible** → par un travail itératif avec les acteurs locaux (associations environnementales, gestionnaires de sites, techniciens et élus de la collectivité, de nouvelles analyses sont réalisées
 - Application de modèles géomatiques permettant de modéliser les capacités de déplacement de ces espèces cibles, afin de pouvoir modéliser le degré (théorique) de fonctionnalité d'un espace



Résultat de la matrice sur les zones humides du PNRA (29)

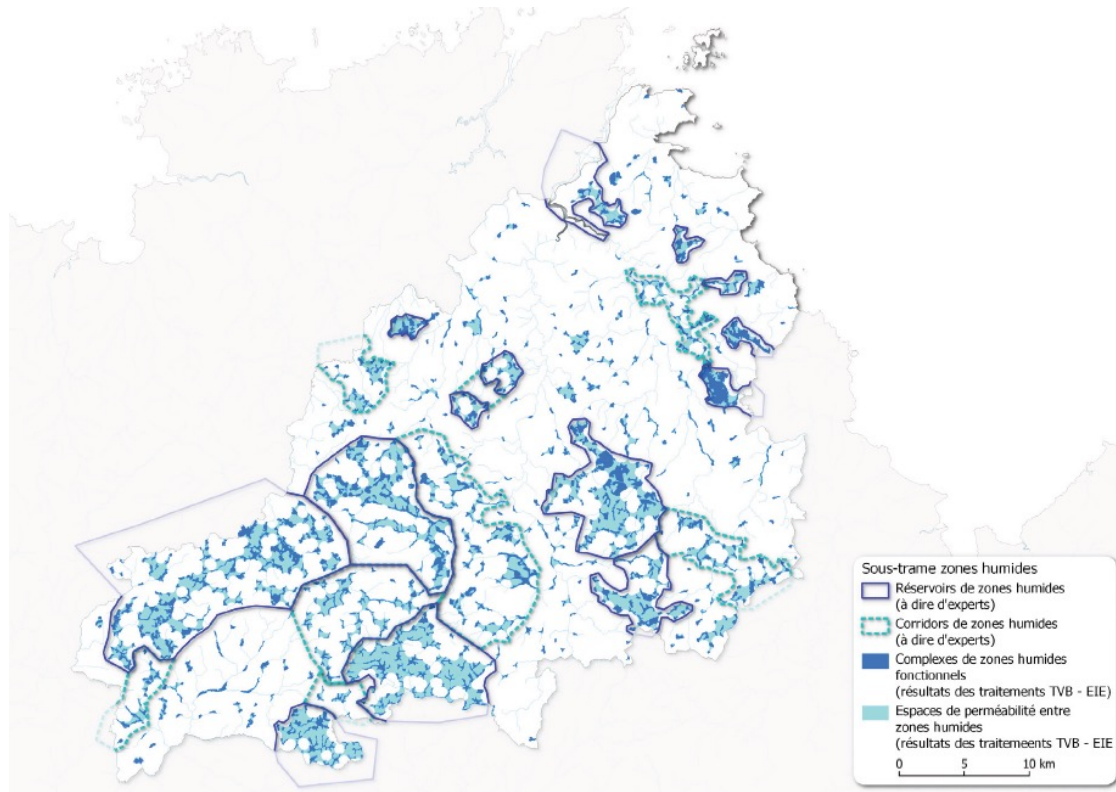


Résultat de la matrice sur les boisements du PNRA (29)

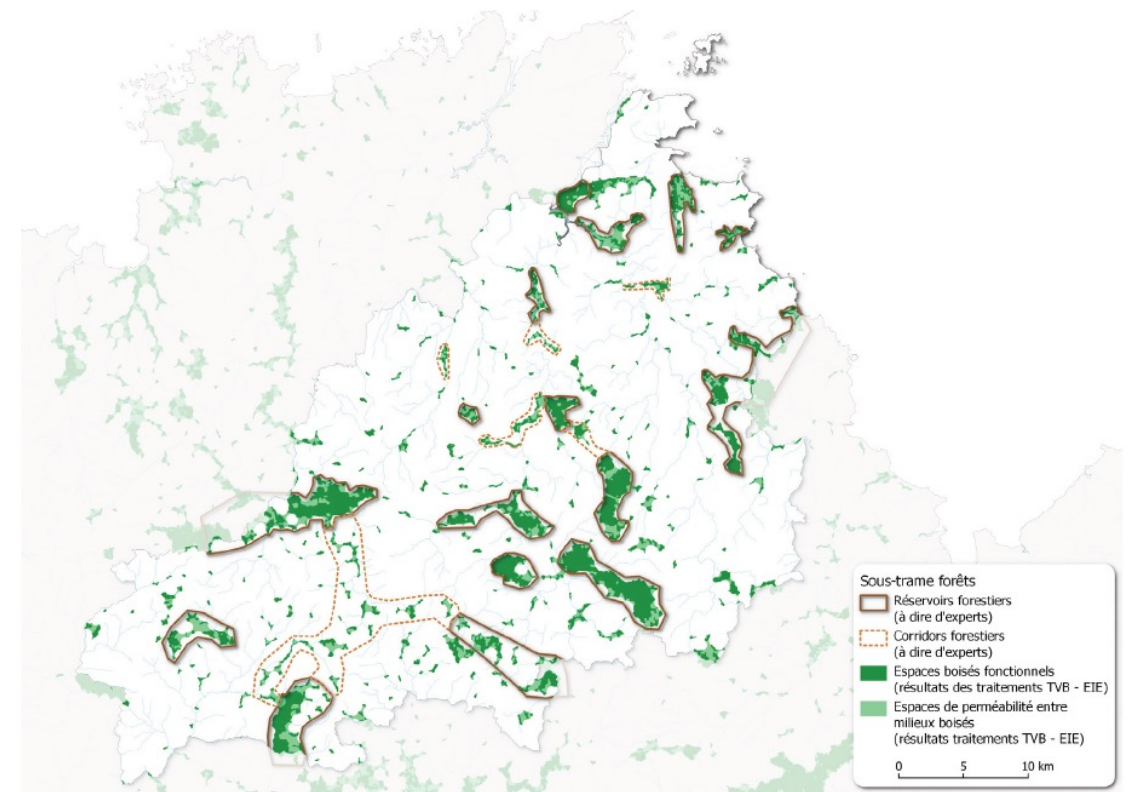
Évitement géographique

→ l'exemple de l'utilisation de la TVB

- Une restitution multi-échelle permettant une transcription du SCoT au PLUi → la finesse des données récoltées permet l'identification des grands secteurs d'intérêt (pour le SCoT) et la comparaison avec les secteurs de projets opérationnels (PLU(i))
 - Les cartes de résultats peuvent contenir plusieurs niveaux d'informations : complexes importants, éléments fragmentant stratégiques, localisations précises des enjeux...



6. La sous-trame zones humides



3. La sous-trame bois et forêts



Temps d'échange



Vers de bonnes pratiques pour ... **REDUIRE**

= **ATTÉNUER des impacts qui auront lieu selon le scénario de référence ("fil de l'eau")**

1- Justification des mesures dans le rapport de présentation.

2- Inscription des mesures dans les pièces opposables du document:

- **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** du SCoT
- **règlement et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** du PLU/i



Et concrètement ...

REDUIRE

La parole à Fabien pour illustrer ...

Réduire → l'exemple de la trame verte et bleue

- **Objectifs de la réduction** → Une fois les besoins de développement du territoire objectivés et définis le plus clairement possible, l'objectif est de réduire au maximum l'impact des aménagements prévus sur l'environnement et notamment sur la biodiversité
- **La trame verte et bleue (TVB)**, un outil de spatialisation et de cartographie des enjeux environnementaux / écologiques sur le territoire qui permet de mettre en place une stratégie de réduction la plus concrète possible

Réduire → l'exemple de la trame verte et bleue

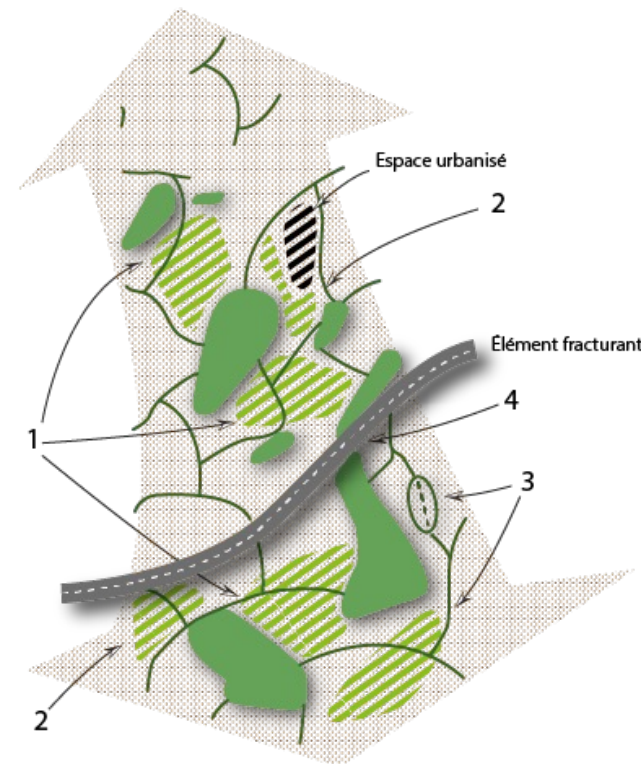
- **Une complémentarité entre la prescription et la cartographie** → l'enjeu étant de promouvoir, par les prescriptions opérationnelles, un modèle d'aménagement moins impactant pour l'environnement, et de « faire atterrir » ces règles géographiquement sur le territoire

Principes particuliers

Les documents d'urbanisme locaux identifient et délimitent, à l'intérieur des *Réservoirs-corridders potentiels à dominante forestière* et/ou des *Réservoirs-corridders à dominante bocagère* figurés en annexe X (TVB) :

1. les espaces interstitiels dont le maintien de la perméabilité peut favoriser la continuité écologique entre les forêts, bois et linéaires bocagers qui y sont protégés, en prévoyant les dispositions adaptées

2. les lisières et espaces tampons utiles pour préserver la tranquillité des espèces, en prévoyant les dispositions adaptées



4. les éléments physiques existants qui ont pour effet de fracturer ou de fragiliser ces continuités (4), en prévoyant les conditions pour en rétablir la perméabilité (restauration de milieux naturels dégradés, création de liaisons plantées nouvelles, d'écoducs, etc.).

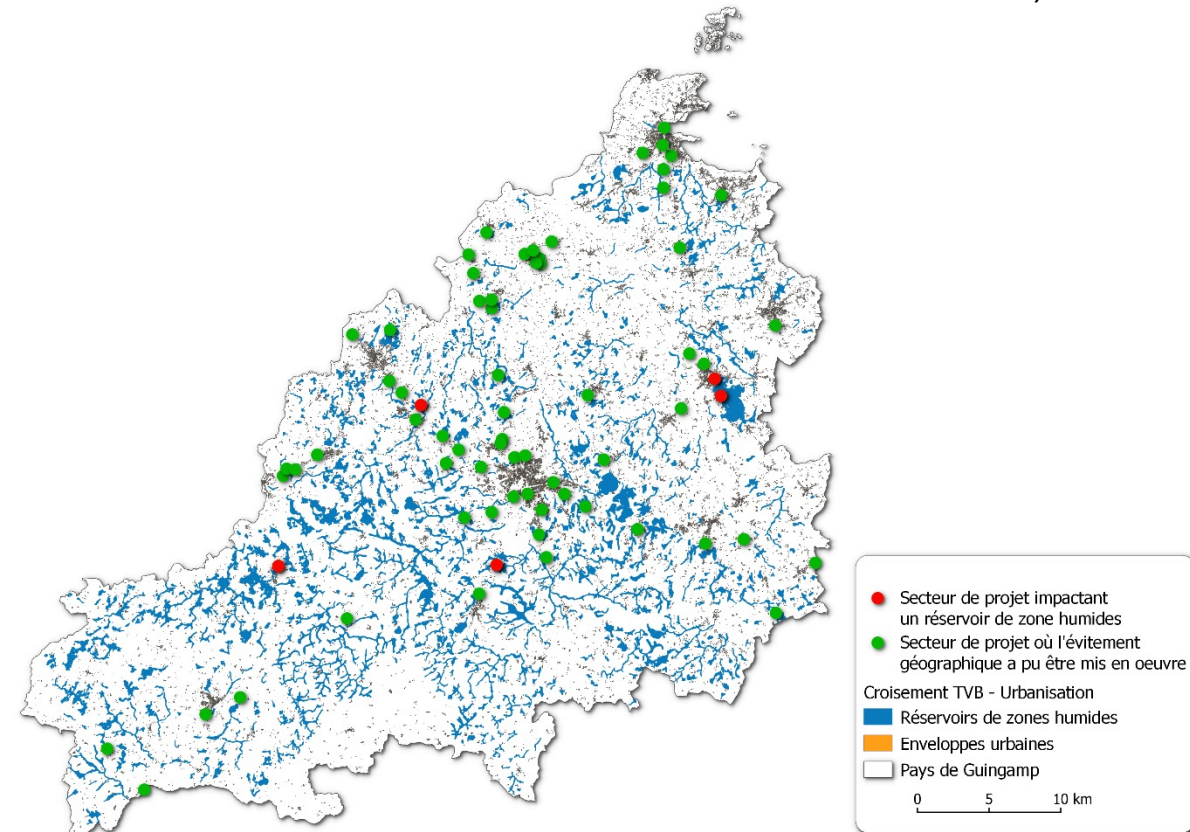
3. les milieux naturels dégradés qu'il peut être intéressant, le cas échéant, de restaurer pour renforcer les continuités écologiques

Réduire → l'exemple de la trame verte et bleue

- **Une complémentarité entre la prescription et la cartographie** → l'enjeu étant de promouvoir, par les prescriptions opérationnelles, un modèle d'aménagement moins impactant pour l'environnement, et de « faire atterrir » ces règles géographiquement sur le territoire

*Exemple de croisement des secteurs de projets connus
(ici les extensions potentielles des zones d'activités économiques,
avec les résultats de la trame verte – sous trame zones humides)*

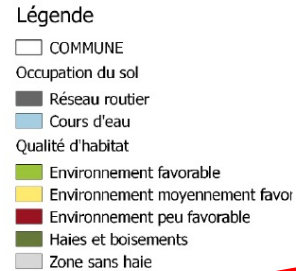
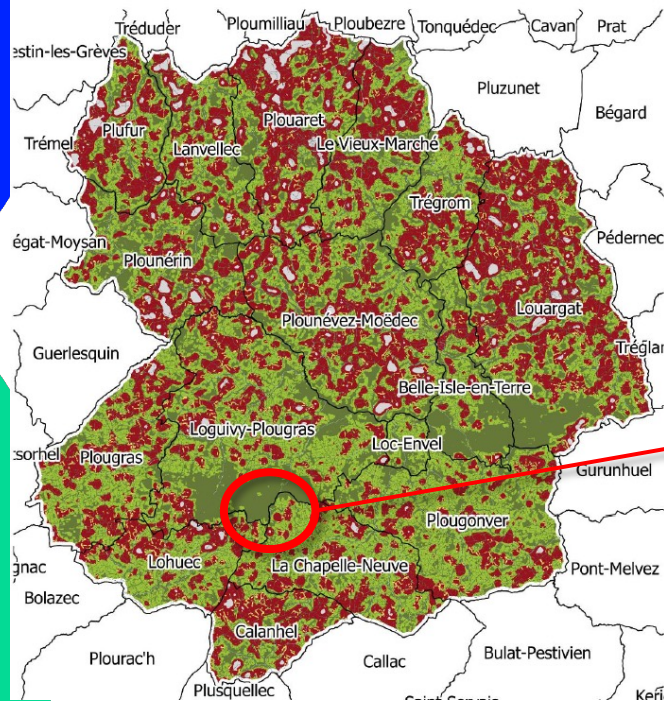
- Les cartes de résultats sont croisées avec les secteurs de projets connus, par sous-trames, afin d'identifier les espaces conflits :
 - ✓ Une fois les croisements effectués, l'enjeu est de favoriser une implantation moins dommageable
 - ✓ Si l'emplacement du projet est inamovible, les actions visant à la réduction et, le cas échéant à la compensation, sont mises en œuvre



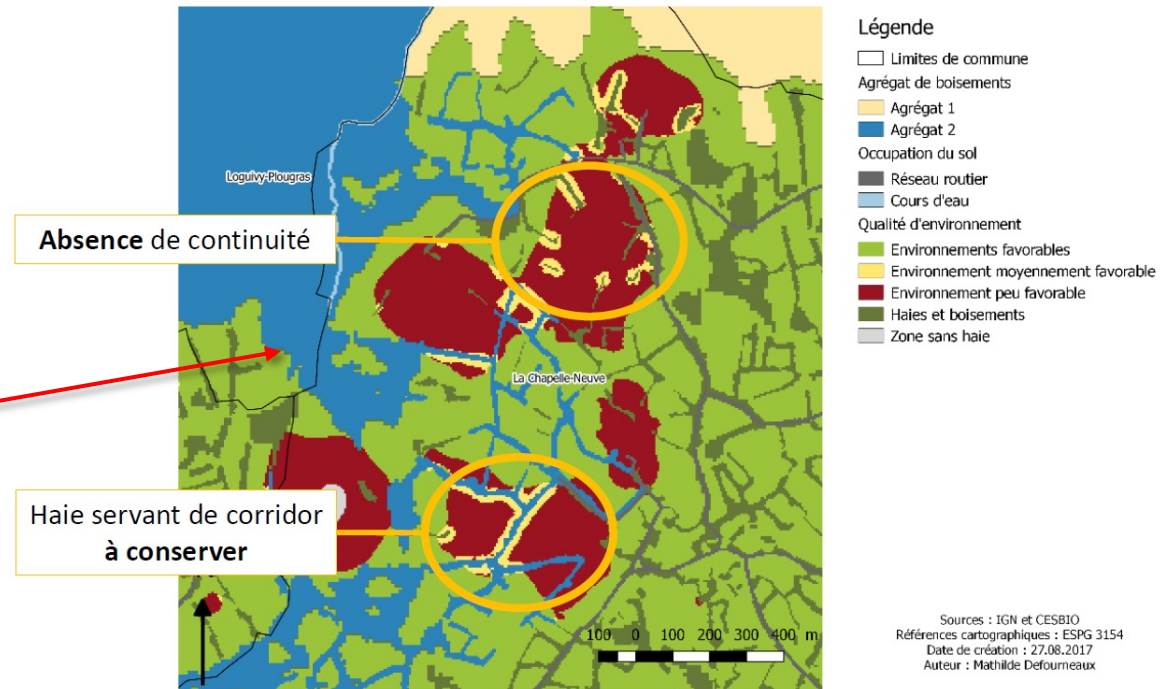
Réduire → l'exemple de la trame verte et bleue

- **Une capacité d'analyse à l'échelle du projet** → En poursuivant le zoom jusqu'à un secteur de projet, l'objectif est de guider la collectivité dans le choix d'un emplacement réduisant au maximum un impact non complètement évitable
 - Les cartes de résultats peuvent contenir plusieurs niveaux d'informations : complexes importants, éléments fragmentant stratégiques, localisations précises des enjeux...

Modèle Carabe – Analyse du bocage dans une fenêtre de 1ha



Modèle Carabe – Analyse du bocage



Vers de bonnes pratiques pour ... **COMPENSER**

= Anticiper le besoin en compensation des projets qui seront induits par le scénario d'aménagement retenu

Au niveau du dimensionnement

*Vers une qualification Quelles composantes de la biodiversité (habitats, espèces, fonctionnalité) ? Quelle surface va être nécessaire au regard de composantes impactées ?
on et une quantification de l'impact afin d'anticiper de façon approximative le besoin de compensation.*

Au niveau spatial

- Où ?
- Foncier ? Mutualisation ?

Vers une proposition écologiquement cohérente d'espaces potentiels pour la compensation via:

- * une identification d'espace à désartificialiser et non artifizialisés potentiellement pertinents
- * une évaluation du potentiel compensatoire des espaces identifiés (Plus-value ? Possibilité de mise en réseau des zones ?)
- * une analyse de dureté foncière

Au niveau organisationnel

- Pré-identification des acteurs de la compensation, et notamment d'opérateurs sur le territoire ?

Vers une structuration du réseau d'acteurs de la compensation sur le territoire pour anticiper les futures mesures de compensation.



Et concrètement ...

COMPENSER

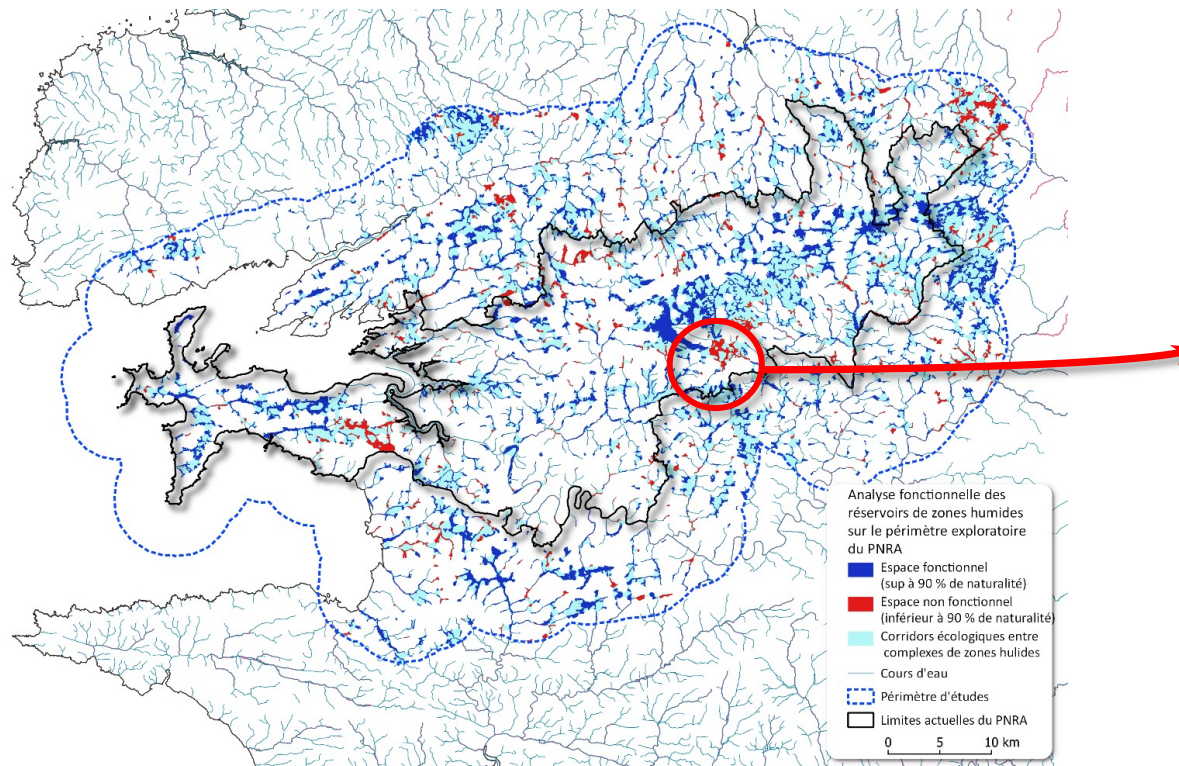
La parole est à Fabien Aubry (ADEUPa) avec des éléments de réflexion méthodologique ...

Compenser → Bâtir une stratégie de compensation ?

- **Situation actuelle** → Les documents prévoient des modalités de compensation, précisent les cas où cette compensation devrait s'appliquer, mais ne pré-localisent pas les lieux où ces opérations devraient se dérouler
- **Une piste pour demain** → Les travaux d'identification de la TVB permettent d'identifier les secteurs qui « pourraient » bien fonctionner d'un point de vue écologique, mais qui aujourd'hui semblent trop fragmentés

Compenser → Bâtir une stratégie de compensation ?

- **Les espaces fragmentés et non suffisamment « naturel »** → Ces secteurs pourraient représenter une première approche de sélection de sites dont la restauration permettrait une amélioration de la fonctionnalité écologique du territoire (*en fonction de la nature des espaces impactés par le projet d'urbanisme / de restauration*)



En rouge, les secteurs présentant des caractéristiques intéressantes mais étant trop dégradés pour jouer un rôle de réservoir fonctionnel



Exemple de complexes de zones humides fragmentés par le développement de verger et de sylviculture



Temps d'échange

Message des équipes de la division évaluation environnementale de la DREAL Bretagne

- **Les points d'attention relevés au regard des sujets régulièrement rencontrés dans les dossiers instruits en Bretagne (1/2)**

Considérer toute la biodiversité et tous les impacts

- penser à la **biodiversité « ordinaire »** et ne pas s'arrêter à la biodiversité remarquable ou protégée
- porter attention, au-delà des effets directs, aux **effets indirects** et aux **effets cumulés** (existences de zones 1Au,...)

Assurer un territoire écologiquement fonctionnel

- penser à la **préservation des coupures d'urbanisme** sur le littoral et des corridors de biodiversité : **attention au « grignotage »**, à l'**effet de densification**, à la présence possible de barrages (clôtures dont celles des élevages en plein air,...)
- penser à ne pas juste protéger mais **rétablir** des cohérences, des continuités
- penser à **toutes les trames** (vertes, bleues, noires, brunes, turquoises, etc.)

Message des équipes de la division évaluation environnementale de la DREAL Bretagne

- **Les points d'attention relevés au regard des sujets régulièrement rencontrés dans les dossiers instruits en Bretagne (2/2)**

Utiliser au mieux les procédures

- attention à **ne pas « découper » les modifications** en petits morceaux qui font perdre le sens général de l'évaluation
- penser à mobiliser une **évaluation commune** (projet et mise en compatibilité; PLU et zonages assainissement...)

Mobiliser les échelles de l'analyse et à adapter l'analyse aux enjeux

- penser à **travailler à la bonne échelle** (variable selon ce qui est regardé – plusieurs échelles nécessaires au niveau d'un document d'urbanisme) - aller au-delà des « zoom » ou de la présence de cours d'eaux ou d'arbres

Choisir les bons outils de protection

- proposer les **bonnes protections** (EBC, protection au titre paysage ...) et les **justifier** permet de prévoir l'avenir (tout protéger = plus rien n'est protégé / Justifier = continuité dans le temps et durabilité)

Echanges et discussion ...

- Des compléments ?
- Des inspirations ou cas de bonnes pratique à partager ?
- Des idées de méthodes ou des méthodes déjà testées ?
- Ressources disponibles ?
- Des impasses ou blocages à lever ?
- Des leviers identifiés pour engager une telle démarche ?



**Quels sont les 3 points
saillants à partager avec les
autres auditeurs de la journée ?**

1. ...

2. ...

3. ...



Quels sont les 3 points saillants à partager avec les autres auditeurs de la journée ?

1. ... Un **contexte** (ZAN, loi Climat Energie, ...) qui le **E dans la planification devient comme un enjeu majeur**, et cela permet d'aménager avec la biodiversité comme donnée d'entrée
2. **Des outils existants et une démarche formalisée** pour Eviter au mieux > mini rappel sur les facettes du E, sa transversalité
3. ... le **C dans la planification : des réflexions à continuer** pour une mise en œuvre



**#bio
diversité
BZH**

Restitution des ateliers

Jeudi 20 octobre

Les Ateliers

Projets #biodiversitéBZH

Vannes

